

Rapport financier annuel

2014

NERGECO®

avant approbation par l'Assemblée Générale Mixte
du 29 mai 2015

NERGECO®

La porte de productivité® idéale pour bâtiments basse consommation

Sommaire

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2015 Exercice 2014 - Nergeco et Groupe consolidé.....	page 3
Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014	page 27
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	page 48
Comptes sociaux (normes françaises).....	page 51
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	page 68
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne conformément à l'article 225-37 du Code du Commerce	page 72
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration.....	page 88
Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du Rapport Financier Annuel établie conformément à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF	page 91



Groupe NERGECO

Exercice 2014 et tendance

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉC. 2014

**Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2015**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe Nergeco de l'exercice 2014 sont préparés en conformité avec le référentiel IAS/IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB.

I - COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation du Groupe NERGECO regroupe les sociétés NERGECO, NERGECO FRANCE, PORTES ET MAINTENANCE SERVICES, NERGECO PRODUCTION, NERGECO SCANDINAVIA, NERGECO USA et NERGECO AUSTRALIA. L'intégration globale est la méthode de consolidation retenue.

A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2014

Le Chiffre d'Affaires s'établit à 32 339 K€ soit à + 7 % par rapport à l'exercice 2013.

Cette progression de l'activité de + 7 % pour l'ensemble de l'année 2014, avec un premier semestre 2014 égal au premier semestre 2013 (+ 0,4 % par rapport au premier semestre 2013), a été obtenue grâce à la **belle progression des ventes au cours du deuxième semestre 2014 : + 13,5 %** par rapport au deuxième semestre 2013.

L'analyse trimestre par trimestre montre la très forte réactivité du Chiffre d'Affaires dans le business model Nergeco à l'action marketing, commerciale, publicitaire :

Après les bons résultats de 2012, (CA = 29,3 M€, EBITDA = 2,8 M€), Nergeco a augmenté l'investissement commercial, Hommes et publicité en 2013, de 0,7 M€, ce qui avait dans l'immediat réduit l'EBITDA de 2013 (CA = 30,2 M€, EBITDA =

2,1 M€). Dans la continuité, Nergeco a encore augmenté son investissement commercial, Hommes et publicité sur 2014, de 0,3 M€.

En conséquence de ces actions, le Chiffre d'Affaires 2014 a réagi et progressé jusqu'à + 20 % ponctuellement au quatrième trimestre 2014, et l'année 2014 termine à + 7 %.

La structure du nouveau catalogue Produits Nergeco, et les nouvelles méthodes de production et de logistique Nergeco, dégagent maintenant une marge industrielle proche de la moitié du Chiffre d'Affaires.

Les dépenses de fonctionnement, bien qu'en augmentation en valeur absolue, continuent de baisser en pourcentage du Chiffre d'Affaires.

Mécaniquement, la croissance du nouveau Chiffre d'Affaires Nergeco est ainsi de plus en plus rentable.

L'EBITDA s'établit à 3,001 M€ (9 % du CA) et, après impôt sur les sociétés de 0,834 M€, le profit net est de 1,654 M€ soit 5 % du Chiffre d'Affaires.

B - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014

1 - Organisation

En réponse à l'attente de plus en plus marquée des utilisateurs à commander les portes (équipements) installées, nous avons doté **Nergeco France** de formateurs-poseurs mobiles.

Dans le même temps, nous avons mis en route **Nergeco Production**, Unité de Production très spécialisée pour les portes Nergeco, à destination des utilisateurs Français, et des distributeurs du monde entier. Cette Unité très spécialisée, modélisante, reste épaulée, pour fournir les marchés de l'Europe du Nord et de l'Amérique du Nord par une Unité complémentaire en Suède (pour la Scandinavie), et par une Unité complémentaire dans l'Ohio (pour le marché Nord-Américain).

2 - Activité

Les ventes d'équipement Nergeco en France

Les ventes d'équipements installés, en France, ont progressé de + 4 % grâce à la caractéristique même du business model Nergeco : multi activités, multi sites, multi usages. Cette caractéristique permet au Groupe de prendre régulièrement des parts de marché contre ses concurrents, métier par métier, projet par projet, site par site, région par région, en s'appuyant sur une technologie Produit, et sur une qualité de service, qui font de plus en plus référence chez les utilisateurs, chez leurs prescripteurs et chez les distributeurs.

Le Chiffre d'Affaires Equipement France installés représente **42 % (13,515 M€) du Chiffre d'Affaires total Groupe** contre 43 % en 2013.

Hors installation, les ventes d'équipements en France sont de **11,7 M€** et représentent **36 %** du Chiffre d'Affaires total Groupe.

Les ventes à l'international

Les ventes à l'international, Equipements et pièces détachées, par distributeurs sélectionnés et formés Nergeco, progressent : après un + 12 % en 2013, **elles augmentent de 13,5 % en 2014** et représentent **39 % du Chiffre d'Affaires total Groupe** (contre 37 % en 2013).

Pour la première fois les ventes d'équipements à l'international dépassent les ventes d'équipements en France.

En monnaies locales, les ventes se sont maintenues en Scandinavie, elles ont progressé dans l'ensemble du monde, beaucoup plus fortement aux Etats-Unis (+ 29 % en monnaie locale, + 34 % en euro).

Les ventes de services du Groupe Nergeco

Les ventes de services maintenance représentent **19 % du Chiffre d'Affaires Groupe en 2014, en progression de 3 %** par rapport à 2013. Les ventes d'installations représentent près de **6 % du Chiffre d'Affaires Groupe**. Elles sont comptabilisées avec le Chiffre d'Affaires Equipements France installés (42 % en tout du Chiffre d'Affaires France), paragraphe précédent.

Ces ventes de services correspondent principalement aux prises en charge, par la filiale **Portes Maintenance Service**, de plusieurs milliers d'équipements, sous contrats de maintenance récurrents, à travers plusieurs centaines de sites Clients.

La récurrence, et la progression du nombre de ces contrats « full-maintenance », expriment la grande Qualité et le dévouement que les utilisateurs perçoivent dans le travail des équipes Nergeco.

La technologie des Equipements Nergeco et leur parfaite adéquation avec les attentes et les besoins des utilisateurs, ainsi que la qualité et le dévouement des équipes Nergeco sur le terrain, sont ensemble les instruments de maillage du territoire, au profit de l'univers futur Nergeco.

3 - Résultats

La croissance du Chiffre d'Affaires est réalisée avec une technologie produit, et une logistique de production, d'acheminement et d'installation de nos équipements qui maintiennent la marge industrielle du Groupe autour de 49 %, avec des coûts de main d'œuvre de fabrication maîtrisés autour de 5 %.

Les frais généraux sont à 17 % du Chiffre d'Affaires contre 18 % en 2013.

Les salaires et charges ont été augmentés en valeur absolue de 4,5 % sur l'année, mais tenus à 22,1 % du Chiffre d'Affaires

contre 22,7 % en 2013. **L'EBITDA dégagé de 3,001 M€ représente 9,3 % du Chiffre d'Affaires, et progresse de 44 % par rapport à l'EBITDA de 2013.**

Après impôt société de 0.834 M€, le profit net s'établit à 1,654 M€ soit 5 % du Chiffre d'Affaires.

3 - Trésorerie court terme

Le résultat net de 1,654 M€ augmenté de l'amortissement et provisions nettes de 0,385 M€ a créé un flux entrant de 2,028 M€ de trésorerie brute, qui a permis d'absorber 1,155 M€ de BFR, d'autofinancer 0,350 M€ d'investissements annuels récurrents, de rembourser 0,666 M€ sur le « Moyen Terme », et de distribuer 0,344 M€ de dividendes.

La trésorerie finale après les emplois ci-dessus, reste à **1,122 M€**, pour 1,183 M€ à la fin de 2013. L'augmentation du BFR au 31 décembre 2014 est due à la croissance ponctuelle du Chiffre d'Affaires au quatrième trimestre (**+ 22,7 % par rapport au quatrième trimestre 2013**).

4 - Le bilan « en chiffres arrondis »

A l'actif

Sur un total de bilan de 25,8 M€, les actifs immobilisés sont de 3,2 M€ dont 2,9 M€ en immobilisations corporelles : bâtiments de production, d'administration, de présentation commerciale avec show-rooms.

Dans les actifs circulants, 22 M€, les stocks sont de 2,9 M€. Ils correspondent principalement à des pièces intermédiaires Nergeco répartis sur trois sites de production, pour y être assemblées au fur et à mesure des prises de commandes, avec un délai minimum. Le poste clients net après provisions est de 12,8 M€, y compris le facturable (2,7 M€), ce qui est proportionnel à la hausse du Chiffre d'Affaires.

La trésorerie active est de 5,8 M€ dont 0,7 M€ détenu provisoirement par Nergeco dans le cadre de sa procédure contre son contrefacteur Maviflex.

A l'actif

Sur le total de bilan de 25,8 M€, les capitaux propres sont de 10,4 M€ (40 %).

La dette bancaire moyen long terme est de 1,7 M€ soit à peine 16 % des fonds propres.

Les découverts court terme 4,7 M€ sont inférieurs à la trésorerie active (5,8 M€).

Dans les autres dettes, est inscrite la contrepartie des 0,7 M€ que nous détenons contre notre contrefacteur Maviflex dans le cadre d'un litige en cours.

5 - Évènements significatifs

Le contrefacteur Maviflex avait dû verser à Nergeco France par décision de la 3^e Cour d'Appel de Renvoi la somme 757 K€, et

a introduit depuis 2013 un 4^e pourvoi devant la Cour de Cassation dont l'arrêt du 24 décembre 2014, qui nous a été signifié au début de 2015, nous renvoie devant une nouvelle Cour d'Appel de Renvoi.

Nergeco France a donc restitué en 2015, via la carpa, la somme de 0,7 M€ au contrefacteur Maviflex, en attendant la décision que prendra la 4^e Cour d'Appel de Renvoi (quant au montant du Préjudice qui sera exigé du contrefacteur Maviflex).

La mise en route de l'unité de production très spécialisée, **Nergeco Production**, se déroule comme prévu, ainsi que l'accompagnement de ses deux relais internationaux, en Europe du Nord et en Amérique du Nord. Nous en attendons des améliorations régulières de la flexibilité, de la qualité, et des prix de revient de nos productions à destination des 94 pays servis par le Groupe.

C - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit son effort de Recherche et Développement pour créer de nouveaux produits, et pour continuer à innover, en anticipation des attentes du marché.

NERGECO a déjà déposé plus de 200 brevets internationaux, dont une vingtaine environ récents et stratégiques, couvrent l'offre commerciale actuelle du Groupe dans le monde.

Le crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 130 K€.

D - INFORMATIONS SOCIALES

Dans le cadre des nouvelles dispositions législatives et réglementaires en matière d'information sociale suite à la loi du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle II », sur le plan social, le Groupe Nergeco précise :

- **Emploi**

L'effectif moyen salarié du Groupe en 2014, hors personnel intérimaire temporaire, est de 155 personnes contre 150 personnes en 2013.

- **Relations sociales**

Le Groupe se conforme aux lois, règlements et conventions en vigueur. Il organise des discussions avec les représentants de chaque entité et de chaque grand service.

Au cours de ces échanges, le Groupe définit et ajuste scrupuleusement les objectifs et les moyens de les obtenir.

- **Santé et sécurité**

Les conditions de travail, de santé et de sécurité au travail ont été analysées dans le cadre du plan sur la pénibilité au travail. Des actions améliorant ces conditions de travail sont mises en œuvre.

Les entités françaises sont en cours de certification MASE « Manuel d'amélioration de la sécurité en entreprises ».

Les procédures MASE et notes d'information sont en place pour l'amélioration de la sécurité service par service. Une personne a été embauchée à cet effet pour mener à terme cette certification. Elle anime notamment une revue de direction, des réunions d'information, et des causeries sécurité. La Direction est impliquée dans le suivi du projet.

Un suivi des accidents du travail, origines et conséquences, est réalisé dans le cadre du manuel MASE.

L'objectif est de diminuer les risques d'accidents du travail continuant d'améliorer les équipements, les process, et en sensibilisant le personnel.

- Formation

Les formations sur la sécurité sont réalisées périodiquement afin que le Groupe soit en conformité avec la législation et avec ses objectifs de performance dans chaque entité.

Le Groupe investit dans la formation sécurité et technique de tout nouveau salarié.

Les formations commerciales et techniques sont réalisées en interne lors de séminaires bi annuels avec renforcement sur le terrain par accompagnement de responsables de ventes et de responsables techniques

- Egalité de traitement

Le Groupe respecte la règle sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, à travail, responsabilité, et temps de travail identiques.

Le Groupe respecte les obligations d'emploi de travailleurs handicapés avec déclaration annuelle normée.

- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Les compétences internes acquises par les salariés au sein du Groupe sont recherchées prioritairement lors de la création de poste permettant une évolution hiérarchique dans le Groupe, en France et à l'international.

Le Groupe se conforme aux conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail dans chacune de ses entités dans le monde, ce qui lui permet ainsi de travailler avec tous les grands Groupes multinationaux, lesquels formulent ouvertement ces exigences, et à qui Nergeco fournit la preuve de son respect de ces conventions.

De plus, l'Entreprise fait procéder régulièrement à un audit social par un cabinet spécialisé extérieur indépendant. Le dernier en date a débuté fin 2014 et est encore en cours.

Le CICE, Crédit Impôt Compétitivité Emploi, a été constaté pour un montant de 215 K€ dans les comptes des sociétés françaises. Il consolide et consolidera, notamment, le recrute-

ment et la formation de nouveaux commerciaux pour la prospection et le développement de nouveaux marchés à l'international.

E - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Politique générale en matière environnementale

Dans le cadre de l'article R 225-105 du Code de Commerce relatif aux données environnementales, nous vous confirmons qu' :

Aucun passif environnemental n'a été identifié à ce jour et le Groupe n'a jamais été confronté à une quelconque action judiciaire liée à l'environnement. Le Groupe n'a donc pas eu à constituer de provision, ni à prendre de garantie spécifique, pour se couvrir contre d'éventuels risques environnementaux.

Les activités industrielles du Groupe ne sont pas de nature à entraîner de risque préjudiciable pour l'environnement.

- Des mesures sont prises en permanence pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires,

- Toute décision de nouvel investissement prend en considération l'impact environnemental potentiel.

- Pollution et gestion des déchets

Les nouvelles gammes et technologies de fabrication sont en nouveaux matériaux, qui ne requièrent pas de peinture, qui sont recyclables et qui, plus légers à transporter, réduisent sensiblement l'impact carbone.

Pour la fabrication des produits à technologie traditionnelle, le groupe dispose de bacs pour collecter les boues de la cabine à peindre, de bennes pour la collecte des déchets plastiques, cartons, et composites, ainsi que d'autres bennes pour l'acier et fait appel à des prestataires extérieurs qualifiés et notifiés pour la récupération de ces déchets.

Les emballages en bois et cartons dans lesquels les produits vendus sont acheminés chez les clients sont recyclables.

- Utilisation durable des ressources

Les ateliers sont équipés de portes de productivité Nergeco qui en s'ouvrant juste à temps et se refermant deux fois plus vite que les produits alternatifs du marché, réduisent la dépense d'énergie nécessaire au maintien en température intérieure des bâtiments de travail.

- Changements climatiques

Sur les quatre sites de Dunières, un fonctionne au fuel, un au gaz et les deux autres à l'électricité.

Les véhicules des techniciens, des forces de vente et de direction sont équipés de moteurs diesel récents avec filtres à particules et faible rejet de CO2.

F - EVOLUTION PREVISIBLE EN 2015

Nous avons écrit l'an dernier, en prévision pour 2014 dans le contexte économique maussade annoncé le renforcement de nos équipes commerciales mondiales et notre marketing multi-pays, multi canal, multi clients, devaient nous permettre une progression néanmoins de notre Chiffre d'Affaires et de nos résultats. Nous avons réalisé 7 % de croissance de Chiffre d'Affaires et l'EBITDA de 44 %.

Nous abordons par conséquent 2015 avec une dynamique de croissance endogène de l'activité et des résultats que nous projetons d'amplifier cette année, notamment, par une accélération douce de nos vagues d'actions marketing.

G - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques que le Groupe avait identifié et évalué l'an passé restent valables et actuels, à savoir :

- 1) Risque d'atonie économique dans certains secteurs ou zones géographiques : semble s'éloigner, sauf en France.
- 2) Risque de liquidité clients / distributeurs / fournisseurs : reste couvert par les assurances crédit et le doublement progressif des fournisseurs (et distributeurs) considérés comme stratégiques.
- 3) Risques juridiques habituels : les risques connus sont couverts par des provisions jugées adaptées par nos conseils
- 4) Risque de hausses de certains services (transport, prestations), matières premières et change euro/dollar : temporairement atténué par la baisse du coût du baril et de la valeur de l'euro face au dollar.
- 5) Risque de contrefaçon des produits, des idées, de l'image. Ils restent liés dans l'absolu... et dans l'esprit des utilisateurs, des distributeurs, et des prescripteurs à la position de VRAI leader technologique et d'innovateur qui caractérise Nergeco. Le Groupe fait rigoureusement valoir – autant que la justice et le fair play le rendent possible – ses droits et propriétés industriels
- 6) Risques réglementaires tels que la modification des normes produits, des règles sociales... Le Groupe y reste attentif et fait tous ses efforts pour les anticiper et s'y adapter au fur et à mesure.
- 7) Le risque majeur actuel reste un risque de marché : la baisse des investissements de production chez nos clients, principalement en France, pour des raisons fiscales, sociales et de moral des entrepreneurs et dans les pays où se manifestent des risques de tensions. Le Groupe s'est armé contre ces risques de « conjoncture-pays » par son « modèle de développement ». Ce modèle Nergeco de développement, multi pays, multi sites, et multi activités est aujourd'hui bien au point, efficace, et il est très réactif aux glissements géographiques et saisonniers que

nous imprimons à nos actions de « e communication ».

H - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas d'autres informations que celles inscrites au paragraphe B - 6.

I - INFORMATION SUR LES FILIALES

Le Groupe Nergeco comprend la société cotée Nergeco SA, qui est elle-même la holding active de trois filiales industrielles, une filiale de services et une filiale commerciale.

Dénomination sociale implantation géographique	Activité	Capital	Autres capitaux propres avant résultat	Valeur comptable des titres détenus	Quote part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net 2014	Prêts nets	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Nergeco France (SAS) 8 rue de l'Industrie 43220 Dunières	Commercialisation	1 600	762	Brut 1 524 Net 1 524	100 %	20 393 K€	623 K€		397 K€
PMS (SAS) 8 rue de l'Industrie 43220 Dunières	Service sur sites	308	163	Brut 234 Net 234	100 %	6 843 K€	506 K€		544 K€
Nergeco Production (SAS) 8 rue de l'Industrie 43220 Dunières	Production	10	0	Brut 10 Net 10	100 % par Nergeco France	1 420 K€	118 K€		-
*Nergeco Scandinavia Borlänge SUEDE	Production et commercialisation	115	334	Brut 808 Net 220	100 %	1 775 K€	- 317 K€		-
*Nergeco USA 6186 Center Park Dr. Cincinnati - USA	Production et commercialisation	481	-662	Brut 481 Net 481	100 %	2 979 K€	219 K€	985 K€	-
*Nergeco Australia Melbourne - Victoria AUSTRALIE	Production et commercialisation	1	365	Brut 1 Net 1	100 %	2 216 K€	138 K€		100 K€

* Chiffres convertis au taux moyen annuel en devise

La Société NERGECO PRODUCTION a démarré son activité en avril 2014.

La Société Nergeco facture à ses filiales le coût de son management, qui inclut stratégie, mise à disposition des technologies, brevets, marques, publicité, entretien de liens commerciaux et formation des cadres.

II - SITUATION ET ACTIVITE DE LA HOLDING NERGECO SA AU COURS DE L'EXERCICE

A - Activité

Nous vous rappelons que la holding exerce l'activité de recherche et développement, de directions stratégiques pour le Groupe, d'orientation marketing et assure les ventes d'équipements hors de France qui ne sont pas réalisées par ses filiales.

B - Examen des comptes et résultats

Le Chiffre d'Affaires de la holding est de 10 165 K€ contre 10 489 K€ en 2013.

Les ventes d'équipements se sont élevées à 7 414 K€ contre 6 776 K€ en 2013 Les produits provenant de l'application de la convention de management ressortent à 2 751 K€ contre 3 713 K€ en raison de la réorganisation entre sociétés du groupe.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 2 887 K€ contre 3 357 K€ dont 223 K€ de sous traitance.

Le résultat d'exploitation est de 394 K€ contre – 434 K€ en 2013.

Le résultat financier prenant en compte une provision de 488 K€ sur les titres de participation Nergeco SCANDINAVIA ressort à 666 K€ contre 1 170 K€ l'année précédente.

Le résultat net de 1 061 K€ amène les Capitaux Propres à 9 181 K€ avant distribution éventuelle de dividendes.

C - Investissements de l'exercice propres à la Holding

Investissements corporels : 55K€ (matériels de bureau, de transport, d'informatique).

Investissements incorporels : 2 K€.

D - Evènements significatifs

Voir paragraphe B-6 « Evènements significatifs » dans la partie situation et activité du Groupe.

E - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Echéance	échues	30 jours	60 jours	90 jours	90 j et plus
Soldes des dettes au 31/12/2013*	29 805,79 €	238 041,72 €	25 154,78 €	387 555 €	335 458 €
Soldes des dettes au 31/12/2014*	638 988,59 €	151 342,48 €	20 374,14 €	0 €	0 €

* y compris interco

III - PRISE ET CESSIION DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS LES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Néant.

IV - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, qu'au dernier jour de l'exercice, le capital social n'est détenu par aucun salarié actionnaire de la société ou des autres sociétés du Groupe qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise régis par les articles L.3332-1 à L 3332-28 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L.214-39 et suivants du code monétaire et financier, ainsi que les actions détenues durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L.225-194 et L.225-197 du code de commerce, à l'article 11 de la loi n°86-912 du 6 août 1986 et à l'article L.3324-10 du code du travail.

V - DETENTION D' ACTIONS PROPRES

En application de l'article L 225-211 alinéa 2 du code de commerce, nous vous informons que la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 20 juin 2014, conformément aux conditions décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice :2 613
- Nombre d'actions vendues :1 549
- Nombre d'actions annulées :0
- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice :8 599
- Pourcentage auto-détenu au 31 décembre 20141,23 %
- Cours moyen des achats :16,25 €
- Cours moyen des ventes en 2014 :16,30 €
- Montant des frais de négociation :Néant

Finalités des achats d'actions :

- Animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF : la Société a acquis dans cet objectif 2 542 actions
- Annulation éventuellement de titres acquis avec l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte : la Société a acquis dans cet objectif 71 actions.
- Remise d'actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations à venir : la Société n'a acquis aucune action dans cet objectif.

VI - LIMITATION DES DROITS DE VOTE ET DROITS DE VOTE MULTIPLE

Néant

VII - REPARTITION DU CAPITAL DE LA HOLDING ET EVOLUTION DU COURS

Identité des personnes atteignant les seuils légaux de détention au 31-12-2014 :		Nombre d'actions NERGECO SA 700 000	% de capital 100 %	% droit de vote ⁽¹⁾
Directement				
Croissance Nergeco	8 rue de l'Industrie 43220 Dunières	551 150	78,74 %	78,74 %
Jean-Pierre Valeriola <i>Transfert d'actions en nominatif pour avoir un pouvoir étendu lors des votes aux prochaines assemblées au cours de l'année 2014</i>	75 Paris	10 750	1,54 %	1,54 %
Bernard et Catherine Kraeutler	8 rue de l'Industrie 43220 Dunières	17 668	2,53 %	2,53 %
CGL Henri et Annie d'Arras	69780 St Pierre de Chandieu	25 110	3,59 %	3,59 %
Nergeco par auto détention et contrat de liquidité		8 599	1,23 %	1,23 %
Indirectement				
Catherine Kraeutler par Valeur Nergeco via Croissance Nergeco⁽²⁾	8 rue de l'Industrie 43220 Dunières	239 338		
Siparex Croissance par Croissance Nergeco⁽³⁾	139 rue Vendôme 69006 LYON	110 291		
Sofimac par Croissance Nergeco⁽³⁾	Av de l'Agriculture 63000 Clermont-F nd	68 567		

(1) Le pourcentage en droit de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote telles les actions auto détenues par la Société Nergeco à la date de clôture de l'exercice à savoir 8 599 au 31 décembre 2014.

(2) Madame Kraeutler détient 67,5 % des actions de la Société Valeur Nergeco, qui détient 64,33 % de Croissance Nergeco qui détient elle-même 78,74 % des actions de la Société Nergeco.

(3) Ces sociétés sont actionnaires de la Société Croissance Nergeco qui détient elle-même 78,74 % des actions de la Société Nergeco.

VIII - RESTRICTION STATUTAIRE A L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Néant

IX - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous informons qu'à notre connaissance en 2014, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été déposée.

X - ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L 621-18-2 du code Monétaire et Financier, nous vous indiquons qu'aucune copie de déclaration relative à des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échanges d'actions de la Société réalisées par les mandataires sociaux ou par des personnes ayant des liens personnels étroits avec l'un d'eux n'a été reçue par la société au cours de l'exercice écoulé.

XI - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons, d'affecter une partie du résultat de l'exercice de la holding Nergeco soit 553.120,80 € à la distribution (montant calculé en prenant en compte les actions en bénéficiant au 31-12-2014 soit 691.401 actions) de 0,80 euros par action et d'affecter le solde à l'augmentation du poste « Autres réserves ».

Les actionnaires sont informés qu'ils sont tenus au versement d'un acompte forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu égal à 21 % des dividendes bruts. Ils peuvent, sous réserve de présenter à l'établissement payeur une option expresse, être dispensé de ce prélèvement forfaitaire non libératoire si le revenu fiscal de référence de leur foyer fiscal de l'avant dernière année précédent celle de la distribution est inférieur ou égal à 50.000 euros pour une personne seule ou à 75.000 euros pour un couple.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la Sécurité Sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France seront désormais prélevés à la source ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

XII - DIVIDENDES ANTERIEURS

Il a été distribué à titre de dividendes au cours de trois derniers exercices, les sommes suivantes :

	2011	2012	2013
Profit net	971 774,03	1 340 997,88	1 052 195,27
Nbre d'actions bénéficiaires*	698 049	692 751	691 502
Dividende par actions**	0,36	0,50	0,50
Distribution globale	251 298	346 375,50	345 751,00

* Nombre des actions jouissance après déduction du nombre d'actions auto détenues au moment de la mise en paiement du dividende.

** Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts.

XIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 17 785 euros de dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt sur les Sociétés supporté au titre desdites dépenses s'élève à 5 928 €.

XIV - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DANS D'AUTRES SOCIETES

Nom	Liste des mandats	Liste des fonctions
M ^{me} Catherine Kraeutler	Président de la Société Valeur Nergeco (SAS) Président directeur général de Croissance Nergeco (SA) Directeur général délégué de la Société Nergeco (SA) et Administrateur Représentante de la Société NERGECO France, elle-même Présidente de la Société Nergeco Production (SAS)	Directeur Groupe Nergeco
M. Bernard Kraeutler	Président directeur général de Nergeco (SA) Administrateur de la Société Croissance Nergeco Président Nergeco France (SAS) Président PMS (SAS) Président de Nergeco USA Administrateur de Nergeco Scandinavia Administrateur de Nergeco Australia	Conseil en développement, communication, avec accompagnement et formation des cadres
M. Jean Pierre Valeriola	Administrateur de Nergeco (SA) Administrateur de la société Croissance Nergeco (SA) Vice Président et Administrateur de Nergeco USA Administrateur de Nergeco Scandinavia Administrateur de Nergeco Australia	Conseil Stratégie
M. Denis Roche	Administrateur de la SA Nergeco (SA) Administrateur de la société Croissance Nergeco (SA) Vice Président et Administrateur de Nergeco USA Directeur Général de Nergeco Scandinavia Administrateur de Nergeco Australia	Directeur Opérationnel International

XV - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XVI - COMMUNICATION DES REMUNERATIONS

La rémunération du Président directeur général n'est pas calculée en fonction des résultats dégagés par la Société. Elle est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de Nergeco a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF.

du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La Société Nergeco n'a pas mis en place de Comité de rémunérations et les décisions relatives à la rémunération des dirigeants sont prises en présence des mandataires sociaux compte tenu de la composition actuelle du Conseil.

I - Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux ou mandataires sociaux dans la Société NERGECO

I-a Tableau récapitulatif des rémunérations brutes de chaque dirigeant mandataire social :

M. Bernard KRAEUTLER, Président Directeur Général		
	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	18 000 €	18 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantage en nature	3 480 €	3 480 €
TOTAL	21 480 €	21 480 €

Mme Catherine KRAEUTLER : Directeur Général délégué depuis le 26 juin 2009		
	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
Rémunération fixe	39 000 €	39 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Jetons de présence	7 000 €	7 000 €
Avantage en nature	Néant	Néant
TOTAL	46 000 €	46 000 €

Et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants :

M. Jean Pierre VALERIOLA, Administrateur		
	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Autres rémunérations ou avantages	Néant	Néant

M. Denis ROCHE, Administrateur depuis le 25 janvier 2013		
	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
Jetons de présence	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations ou avantages – montant perçu au titre de ses fonctions salariées	50 928 €	50 700 €

Les autres tableaux visés dans les recommandations AFEP MEDEF et AMF ne sont pas repris, les mandataires sociaux et

dirigeants mandataires sociaux ne bénéficiant pas d'engagements relatifs à d'éventuelles rémunérations différées, ni d'option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions de performance et n'étant pas liés à la Société par un quelconque contrat de travail à l'exception de Monsieur Denis ROCHE qui bénéficie du contrat de travail de Directeur Opérationnel International.

2 - Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux ou mandataires sociaux dans les sociétés contrôlées ou contrôlant la Société NERGECO

Madame Catherine KRAEUTLER a perçu en tant que Directeur de la société PMS une rémunération brute de 37 928 euros en 2013 et de 37 700 € en 2014.

XVII - ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DES FONCTIONS

Il est ici précisé que Monsieur Denis ROCHE bénéficie au titre de son contrat de travail d'une indemnité de départ en retraite dans le cadre de l'application de la convention collective de la Société. A ce jour, la provision de la dette actuarielle le concernant à ce titre est de 3 939 euros.

Il est ici précisé que Madame Catherine KRAEUTLER bénéficie au titre de son contrat de travail dans la société PMS d'une indemnité de départ en retraite dans le cadre de l'application de la convention collective de la Société. A ce jour, la provision de la dette actuarielle la concernant à ce titre est de 9 795 euros.

XVIII - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

• Administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Bernard KRAEUTLER et de Madame Catherine KRAEUTLER arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons également de prendre acte que le renouvellement de Monsieur Bernard KRAEUTLER met à jour la décision de l'assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 2009 qui avait, dans sa sixième résolution, décidé le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard KRAEUTLER et ce, en conformité avec l'article L 225-19 du

code de commerce relatif à l'âge limite des mandataires sociaux.

- Commissaires aux comptes

Les mandats de la Société ARC AUDIT REVISION COMPTABILITE Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Philippe SZAFIR Co-Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, nous vous proposons compte tenu des dispositions de l'article L822-14 al 1 du code de commerce :

- de renouveler le mandat de la société ARC AUDIT REVISION COMPTABILITE, représentée par Monsieur Gilles BORIE, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices. Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

- de renouveler le mandat de Monsieur Philippe SZAFIR, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour une nouvelle période de six exercices. Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

XIX - CONVENTIONS VISEES A L'ALINEA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous vous indiquons l'absence de convention, intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société NER-GECO possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

XX - JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'Administration propose de fixer le montant des jetons de présence à verser aux administrateurs à 30 000 €.

XXI - INTERVENTION SUR TITRES

Le Conseil propose dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003, de reconduire son autorisation avec faculté de la déléguer à son Président, pour une période de dix-huit mois à compter de la prochaine assemblée, à opérer dans la limite légale, en une ou plusieurs fois, à acquérir sur le marché ou

hors marché et par tous moyens, des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social de la société.

Cette autorisation pourra être utilisée dans les mêmes buts que la précédente qui sont décrits plus haut.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 30 euros.

Votre Conseil vous demande de lui conférer tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres.

Les dividendes revenant aux actions détenues en propre seront affectés au report à nouveau.

XXII - AUTORISATION POUR ANNULER LES ACTIONS AUTODETENUES

Votre Conseil vous invite à l'autoriser à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions dans la limite de 10 % du capital de la société par période de vingt quatre mois.

Votre Conseil vous invite à l'autoriser à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes de réserves disponibles,

Votre Conseil vous invite à lui donner les pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou ces annulations et modifier, le cas échéant, les statuts de la société en conséquence.

La présente autorisation serait donnée pour une période de vingt quatre mois.

XXIII - MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS POUR MISE EN HARMONIE AVEC L'ORDONNANCE DU 9 DECEMBRE 2010 TRANSPOSANT LA DIRECTIVE EUROPEENNE CONCERNANT LE DROIT DES ACTIONNAIRES A SE FAIRE REPRESENTER AUX ASSEMBLEES GENERALES PAR TOUTE PERSONNE DE LEUR CHOIX

Nous vous proposons de mettre en harmonie les Statuts avec l'Ordonnance du 9 décembre 2010 transposant la Directive européenne concernant le droit des actionnaires à se faire représenter aux assemblées générales par toute personne de leur choix.

Nous vous demandons en conséquence, de modifier le paragraphe « Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint » de l'article 15 des Statuts comme suit :

« Article 15 – ASSEMBLEES GENERALES

[...] Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne de son choix. »

Le reste de l'article demeure inchangé

XXIV - MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS POUR MISE EN HARMONIE AVEC LES DISPOSITIONS DU DECRET N° 2014-1466 DU 8 DECEMBRE 2014 MODIFIANT LA DATE ET LES MODALITES D'ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES PERSONNES HABILITEES A PARTICIPER AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES ET D'OBLIGATAIRES DES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous rappelons que pour déterminer les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée les sociétés cotées doivent désormais retenir l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire (C. com. art. R 225-85, I modifié).

Nous vous demandons en conséquence de modifier le 5e paragraphe de l'article 15 des Statuts comme suit :

« Article 15 – ASSEMBLEES GENERALES

[...] Quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire, sur justification de son identité et de sa qualité à le droit de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à 0 heure (heure de Paris). »

Le reste de l'article demeure inchangé

XXV - DECISIONS A LA SUITE DE L'INSTAURATION D'UN DROIT DE VOTE DOUBLE LEGAL PAR LA LOI N° 2014-384 DU 29 MARS 2014 : REJET DE LA MESURE ET CONFIRMATION DE LA REGLE STATUTAIRE SELON LAQUELLE A UNE ACTION EST ATTACHEE UNE SEULE VOIX – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Nous vous rappelons que la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle (« loi Florange ») a institué un droit de vote double légal dans les SA dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, sauf clause contraire des statuts ; ce droit de vote double est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux

ans au nom du même actionnaire (C. com. art. L 225-123, al. 3 modifié).

Le décompte de la durée de détention de deux ans a débuté le 2 avril 2014 (date d'entrée en vigueur de la loi) pour les actions des sociétés qui n'avaient pas institué de droit de vote double avant cette date (Loi art. 7, III) et il ne sera effectif qu'à compter du 3 avril 2016.

Les clauses statutaires accordant un droit de vote double qui existaient le 2 avril 2014 continuent à s'appliquer (Loi art. 7, IV), même si elles conditionnent ce droit à une détention de titres supérieure à deux ans.

Le droit de vote double ne peut être écarté que par une décision de l'assemblée générale extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des voix.

Les sociétés cotées ont ainsi trois options :

- ne rien faire : dans ce cas, la société concernée se verra appliquer de plein droit le dispositif légal à compter du 3 avril 2016 ;
- insérer volontairement dans les statuts un droit de vote double, effectif immédiatement ; la société peut alors prévoir une durée de détention des actions supérieure à deux ans ;
- rejeter le droit de vote double légal par l'insertion dans les statuts d'une clause indiquant expressément qu'aucun droit de vote double n'existe au sein de la société.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de statuer sur ce point, de confirmer en conséquence la règle selon laquelle chaque action de la Société donne droit en assemblée générale à une seule voix et d'insérer aux statuts un article 8 bis rédigé comme suit :

« Article 8 bis - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts.

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est expressément écarté par les présents statuts.

Sous réserve de leur date de jouissance, toutes les actions sont assimilables entre elles.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

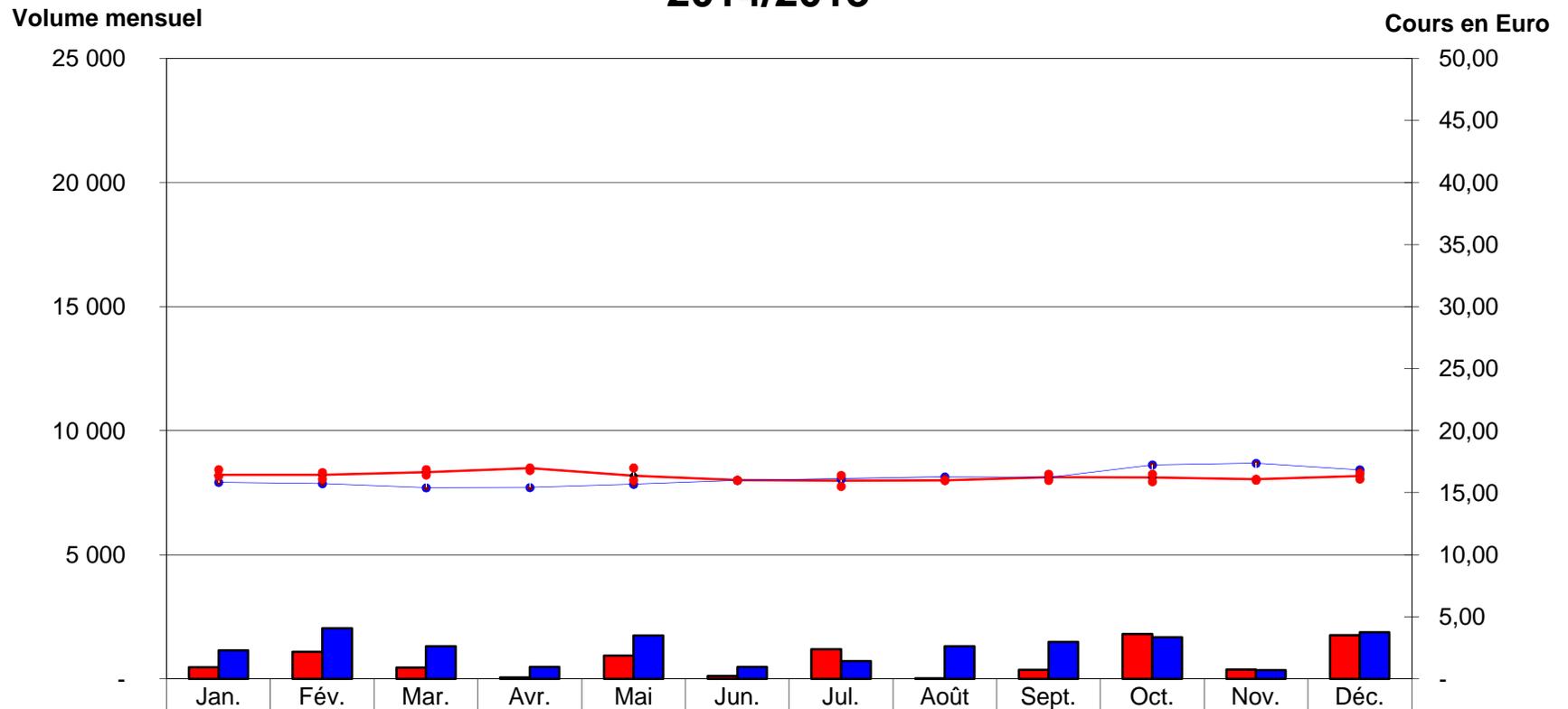
La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.»

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Evolution cours et volume des actions NERGECO 2014/2013



	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
■ Volume 2014	468	1 089	452	56	935	120	1 195	21	360	1 802	371	1 757
■ Volume 2013	1 146	2 033	1 316	477	1 740	476	708	1 311	1 489	1 671	353	1 876
● Minimum	16,35	16,10	16,43	16,80	16,01	16,00	15,51	16,00	16,00	15,89	16,01	16,10
● Maximum	16,86	16,63	16,87	17,00	17,00	16,01	16,40	16,00	16,50	16,50	16,10	16,55
—◆— Cours Moyen 2014	16,43	16,43	16,66	16,98	16,38	16,01	15,98	16,00	16,26	16,23	16,09	16,34
—◆— Cours Moyen 2013	15,84	15,74	15,40	15,42	15,68	16,00	16,13	16,27	16,23	17,24	17,37	16,85

**RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE N E R G E C O
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2010 Montants exprimés en euros	2011 Montants exprimés en euros	2012 Montants exprimés en euros	2013 Montants exprimés en euros	2014 Montants exprimés en euros
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	4.085.037	4.085.037	3.723.345	4.000.000	4.000.000
- Nombre des actions ordinaires existantes	768.000	768.000	700.000	700.000	700.000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes et cumulatif	0	0	0	0	0
- Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscriptions	0	0	0	0	0
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	8.602.336	8.990.137	9.238.703	10.489.493	10.165.693
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	160 689	654.806	1.102.952	1.079.121	1.597.520
- Impôts sur les bénéficiaires	- 122 803	- 102.434	-50.410	-354.717	-9.662
- Participation des salariés dus au titre de l'exercice (charge de l'exercice)					
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	215.756	971.774	1.340.997	1.052.195	1.061.127
- Résultat distribué	126.846. (1)	251.297 (1)	347.442,50 (1)	346.232,50 (1)	345.751 (2)
3.RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	0,37	0,99	1,58	2,05	2,30
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,28	1,27	1,92	1,50	1,52
- Dividende attribué à chaque action	0,18	0,36	0,50	0,50	0,50
4. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	39	41	45	45	37
- Montant de la masse salariale de l'exercice	1.575.445	1.608.765	1.723.348	1.840.006	1.405.499
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	708.936	700.415	751.150	797.281	617.322

(1) Ce montant tient compte du nombre d'actions d'auto contrôle détenue à la date de mise en paiement du dividende.

(2) Ce montant tient compte du nombre d'actions d'auto contrôle détenue au 31/12/2014.

NERGECO

Société anonyme au capital de 4 000 000 € au 31 décembre 2014
Siège social : 8, rue de l'industrie, 43220 Dunières.
320 167 513 R.C.S Le Puy-en-velay.
Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2014

Sommaire

- I. Etat du Résultat Global
- II. Etat de la situation financière
- III. Etat des variations des capitaux propres consolidés
- IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés
- V. Annexe aux comptes consolidés
- VI. Rapport annuel
- VII. Attestation des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier
- VIII. Attestation des Commissaires aux comptes

Les états financiers sont présentés selon les normes IAS/IFRS.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

L'ensemble des informations données ci-après sont exprimées en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2015 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2015.

I. – Etat du résultat global. (en milliers d'euros)

	Notes	Année 2014	Année 2013
Chiffre d'affaires :	1	32 339	30 160
Subventions et aides publiques	2	345	301
Achats consommés		- 12 504	- 11 687
Charges de personnel	3	- 7 155	- 6 849
Charges externes	4	- 9 466	- 9 349
Impôts et taxes		- 533	- 515
Dotation aux amortissements		- 465	- 446
Dotations aux provisions		- 204	- 155
Reprises amortissements et provisions		224	96
Variation des stocks et production immobilisée		- 24	24
Autres produits et charges	5	- 5	- 16
Résultat opérationnel courant		2 552	1 564
Autres produits et charges opérationnelles		0	0
Résultat opérationnel		2 552	1 564
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		-114	- 151
Autres produits et charges financiers		50	-35
Résultat financier net	6	- 64	- 186
Charge d'impôt	7	- 834	- 360
Résultat net		1 654	1 018
part des propriétaires de la société mère		1 654	1 018
intérêts minoritaires			
Résultat opérationnel courant par action		3,69 €	2,26 €
Résultat net de base par action		2,39 €	1,47 €
Résultat net dilué par action		2,39 €	1,47 €
Nombre d'actions hors actions propres	20	691 401	692 465
Autres éléments du résultat global			
Résultat net		1 654	1 018
Ecart de conversion		+ 146	- 111
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		+146	- 111
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 800	937
part des propriétaires de la société mère		1 800	937
intérêts minoritaires		-	-

II. – Etat de la situation financière. (en milliers d'euros)

	Notes	Année 2014	Année 2013
Actifs non courants :			
Goodwill nets	8	277	277
Immobilisations incorporelles nettes	9	4	5
Immobilisations corporelles nettes	10	2 904	2 807
Autres actifs financiers	11	58	57
Autres actifs d'exploitation non courants	12	8	49
Impôts différés actifs	13	479	463
Total actifs non courants		3 730	3 658
Actifs courants :			
Stocks nets	14	2 884	2 944
Clients nets	15	12 828	10 812
Autres créances d'exploitation	16	356	730
Valeurs mobilières	17	4 959	4 959
Disponibilités	18	877	799
Autres actifs courants	19	146	100
Total actifs courants		22 050	20 355
Total des actifs		25 780	24 002

	Notes	Année 2014	Année 2013
Capitaux propres :			
Capital		4 000	4 000
Primes			
Réserves		4 790	4 047
Résultat de l'exercice		1 654	1 018
Total capitaux propres part du groupe	20	10 444	9 065
Intérêts des minoritaires			
Total capitaux propres avec les minoritaires..		10 444	9 065
Passifs non courants :			
Provisions	21	120	191
Impôts différés passifs	22	289	277
Emprunts et dettes financières non courantes	23	1 150	1 705
Autres passifs non courants			
Total passifs non courants		1 559	2 173
Passifs courants :			
Provisions	22	227	202
Dettes fournisseurs	24	4 496	4 008
Autres dettes d'exploitation	25	3 071	2 939
Impôt société à payer – courant		102	0
Emprunts et dettes financières courantes	23	805	822
Concours bancaires courants et billets		4 753	4 612
Autres passifs courants	26	323	181
Total passifs courants		13 777	12 764
Total des passifs		25 780	24 002

Les notes 1 à 26 font partie intégrante des états financiers consolidés.

III. – Flux de trésorerie consolidé. (en milliers d'euros)

		Année 2014	Année 2013
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(A)	1 338	467
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT =		2 060	1 537
+ Résultat net consolidé		1 654	1 018
+ Amortissements et provisions nets		385	465
- Plus values de cession			
+ Variation imposition différée		21	54
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET =		- 722	-1 070
- Stocks nets		- 61	- 578
- Créances nettes		2 046	- 220
+ Dettes liées à l'activité		-618	262
- Comptes de régularisation actifs passifs		- 645	- 534
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS =	(B)	- 217	- 308
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 140	- 231
- Acquisitions d'immobilisations en location financement et crédit bail		-77	- 77
- Augmentations des immobilisations financières			
+ Valeur de cession ou réduction d'immobilisations			
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT =	(C)	- 1 181	- 207
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 344	- 347
+ Emprunts nouveaux pour location financement et crédit bail			113
- Remboursement d'emprunts et subventions		- 666	- 583
- Remboursement NET d'emprunts des contrats de location financement		- 153	- 110
- Actions propres en déduction des capitaux propres		- 17	- 38
+ Encaissement condamnation Maviflex			758
ECART DE CONVERSION =	(D)	1	- 161
VARIATION DE LA TRESORERIE DISPONIBLE	(A+B+C+D)	- 61	-209
Trésorerie Initiale		1 183	1 392
Trésorerie finale		1 122	1 183

IV. – Tableaux de variation des capitaux propres. (en milliers d'euros)

	Capital	Autres réserves et résultats	Actions auto détenues	Ecart de conversion	Capitaux propres groupe	Intérêt minoritaire
Capitaux propres clôture 31/12/12	3 723	4 911	- 81	30	8 583	0
Résultat net de l'exercice		1 018			1 018	
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante	277	-277			-	
Réduction de capital		- 347			-347	
Achat et revente actions propres			-38		-38	
Variation des écarts de conversion				-111	-111	
Autres mouvements		- 40			-40	
Capitaux propres clôture 31/12/13	4 000	5 265	-119	-81	9 065	0
Résultat net de l'exercice		1 654			1 654	
Augmentation de capital					-	
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante		- 346			-346	
Achat et revente actions propres			-18		-18	
Variation des écarts de conversion				146	146	
Autres mouvements		- 57			-57	
Capitaux propres clôture 31/12/14	4 000	6 516	-137	65	10 444	0

V. – Annexes aux comptes consolidés. (en milliers d'euros)

1. – Principes comptables.

1.1. Principes comptables et modalités de consolidation. — Conformément au règlement européen n°1606/2002 du parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Nergeco sont établis selon les normes IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne. (disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adoptedcommission).

Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2014 sont ceux contenus dans les normes et interprétations publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2014.

Elles concernent principalement :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Partenariats »,
- IFRS 12 : « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- Amendements à IFRS 10,11 et 12 « Dispositions transitoires »
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers »
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations appliquées depuis le 1er janvier 2014 n'ont d'impact significatif ou ne sont pertinentes pour le Groupe. Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2014.

Les règles et les méthodes ainsi que les principes comptables sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite l'exercice du jugement de la part de la direction, afin d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante, sont incluses dans les paragraphes suivants du présent chapitre :

- 2.1. Goodwills
- 2.2 Les marques
- 2.3. Fonds de commerce
- 2.6.1 Perte de valeur des actifs
- 2.11. Provisions

1.3. Mode de consolidation. — La méthode de l'intégration globale est appliquée à l'ensemble des sociétés du groupe dans la mesure où elles sont contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement. Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

— taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique.

— taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La différence de conversion portée dans les capitaux propres est la conséquence de l'utilisation des ces différents taux.

Taux de change retenus pour la consolidation	2014	2013
Dollar américain :		
Cours moyen de l'exercice	0,75373	0,75316
Cours de clôture	0,82366	0,72511
Dollar australien :		
Cours moyen de l'exercice	0,67960	0,72943
Cours de clôture	0,67435	0,64838
Couronnes suédoises :		
Cours moyen de l'exercice	0,10997	0,11564
Cours de clôture	0,106462	0,112878

1.4. Périmètre de consolidation.

Sociétés	Siège social	% de détention 2014	% de détention 2013
Nergeco	43 - Dunières – France		
Nergeco France	43 - Dunières – France	100	100
Nergeco Production	43 - Dunières – France	100	100
Portes maintenance services	43 - Dunières – France	100	100
Nergeco scandinavia	Borlänge – Suède	100	100
Nergeco U.S.A	Cincinnati – U.S.A.	100	100
Nergeco australia	Victoria – Australia	100	100

Toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre 2014.

Variation du périmètre :

Néant

1.5. Activité.

Le groupe ayant une seule et unique activité de fabrication et pose de portes, il n'est pas concerné par la norme IFRS 8 relative aux secteurs opérationnels.

2. – Règles et méthodes comptables.

2.1. Goodwills. — Les goodwills représentent, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Les Goodwills relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Conformément à l'application du référentiel IFRS, les Goodwills ne sont pas amortis.

En application de la norme IAS 36, le goodwill fait l'objet de tests de valeur dès l'apparition d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an, selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flow – DCF). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au poste « Autres charges opérationnelles » de l'Etat du Résultat Global.

2.2. Les marques. — Conformément à IAS 38 immobilisations incorporelles, les marques sont positionnées en immobilisations incorporelles. Les marques figurant au bilan consolidé ne sont pas amorties car représentatives d'un actif protégé. Les marques sont dépréciées à 100%.

2.3. Fonds de commerce. — Le fonds de commerce américain d'une valeur brute de 1 138 K€ est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2003.

2.4. Frais de recherche et développement. — Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice.

2.5. Autres immobilisations incorporelles. — Les autres immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de brevets acquis. Ces immobilisations sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes correspondant à la durée d'utilisation prévue (de 1 à 5 ans).

2.6. Immobilisations corporelles. — Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont ceux pris en compte dans les comptes sociaux de chaque société. Des retraitements ont été effectués pour harmoniser les durées d'amortissements des constructions et de certains matériels et outillages.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan conformément à la norme IAS 17. La norme IAS 23 relative aux éléments constitutifs des coûts d'emprunts à capitaliser n'a pas été retranscrite dans les comptes du groupe. La dette correspondante est inscrite au passif dans les dettes financières.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges à la réalisation de ces prestations. Quand des immobilisations sont cédées ou mises hors service, le gain ou la perte est comptabilisé en résultat opérationnel

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Composants :	Durée d'utilité estimée :
Constructions	15/40 ans
Agencements et installations des constructions	8/10 ans
Installations techniques	5/10 ans
Matériel et outillage industriels	4/8 ans
Installations générales	5/10 ans
Matériel de bureau et informatique	3/5 ans

2.6.1 Dépréciation des actifs. — Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur.

Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'actif, si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, est établie selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une dépréciation égale à la différence entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur recouvrable.

2.7. Immobilisations financières. — Les dépôts et cautionnement sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et des garanties d'emprunts.

2.8. Stocks et travaux en cours. — La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée pour les stocks de matières premières à faible rotation. Les provisions font l'objet, comme pour l'ensemble des risques, d'une appréciation individuelle et non d'une appréciation globale.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

2.9.1. Créances clients. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non recouvrement au cas par cas.

En France, pour les créances clients, des assurances crédit ont été contractées. Les clients partiellement couverts ou non couverts sont provisionnés en cas de besoin à hauteur du montant non couvert au cas par cas.

2.9.2. Reconnaissance du chiffre d'affaires. —

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la mise à disposition des produits finis aux transporteurs ou aux clients selon les conditions générales de vente. En ce qui concerne l'activité prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de leurs exécutions.

2.10. Placements. — Les actions auto détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession, et provisions de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.11. Provisions. —

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle juridique ou implicite vis-à-vis d'un tiers à la date de clôture de la période, et qu'une sortie de ressources est certaine ou probable à la date d'arrêt des comptes, sans contrepartie équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de garanties, litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provision pour garantie : Une provision pour garantie est constituée pour faire face aux risques de bonne fin des installations.

Elle est calculée en fonction de la moyenne du coût de la garantie d'une année rapportée à la période contractuelle de la garantie et, le cas échéant, aménagée des risques commerciaux spécifiquement identifiés.

Provision pour engagement de retraite et prestations assimilées : Les engagements de retraite sont comptabilisés dans les comptes consolidés selon détail explicité dans la note 22.

Provisions en matière de risque de change : Le Groupe n'est pas couvert contre le risque de change.

Les flux sont réalisés en euros dans les sociétés françaises, et dans les monnaies de chaque pays pour les filiales du groupe situées hors de la zone euros.

2.12. Impôts sur les sociétés. — L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

Le groupe a choisi de comptabiliser la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises en charges (impôts et taxes)

En France, la société Nergeco S.A. est tête de groupe d'intégration fiscale qui pour l'exercice 2014 comprenait les sociétés suivantes :

- Nergeco S.A. (société mère)
- Nergeco France S.A.S.
- Portes maintenance services S.A.S
- Nergeco Production

Conformément à IAS 12 impôt sur les résultats, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est suffisamment probable.

Ces impositions sont calculées selon la méthode du report variable, en conception étendue. Les taux d'impôt différé utilisés sont les suivants : 26,3% pour la Suède, 39% pour les USA, 33% pour l'Union européenne et 30% pour l'Australie.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En terme de présentation de « l'Etat du Résultat Global », le crédit impôt recherche liée aux autres dépenses comptabilisées en charge est compris dans le résultat opérationnel et a été présenté sur la ligne Subventions et aides publiques.

Le Crédit impôt compétitivité calculé sur la masse salariale des sociétés françaises a été comptabilisé, comme le crédit d'impôt recherche, sur la ligne Subventions et aides publiques.

2.13. Calcul du résultat par action. — Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, déduction faite du nombre d'actions auto-détenues portées en minoration des capitaux propres

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat par action est ajusté afin de tenir compte des effets de la conversion ou de l'exercice des instruments dilutifs en actions.

Faits significatifs de l'exercice

Nous avons mis en route Nergeco Production, Unité de Production très spécialisée pour les portes Nergeco, à destination des utilisateurs Français, et des distributeurs du monde entier. Cette Unité très spécialisée, modélisante, reste épaulée, pour fournir les marchés de l'Europe du Nord et de l'Amérique du Nord par une Unité complémentaire en Suède (pour la Scandinavie), et par une Unité complémentaire dans l'Ohio (pour le marché Nord-Américain).

Le contrefacteur Maviflex avait dû verser à Nergeco France par décision de la 3ème Cour d'Appel de Renvoi la somme 757 K€, et a introduit depuis 2013 un 4ème pourvoi devant la Cour de Cassation dont l'arrêt du 24 décembre 2014, qui nous a été signifié au début de 2015 nous renvoie devant une nouvelle Cour d'Appel de Renvoi, sans impact sur les résultats 2014.

3. – Notes explicatives de l'Etat du Résultat global.

Note 1. Chiffre d'affaires :

Répartition par marchés géographiques :	2014	2013
Ventes France	19 623	18 958
Ventes USA	2 979	2 215
Ventes Europe du Nord	3 734	3 552
Ventes Asie et Océanie	2 216	2 393

Ventes reste du monde	3 787	3 042
Total	32 339	30 160

A taux de change constant (taux du 31-12-2013 retenu) le chiffre d'affaires :

Répartition par marchés géographiques :	2014 (taux de change 31-12-2013)	2013 (taux de change 31-12-2013)
Ventes France	19 623	18 958
Ventes USA	2 977	2 215
Ventes Europe du Nord	3 822	3 552
Ventes Asie et océanie	2 378	2 393
Ventes reste du monde	3 787	3 042
Total	32 587	30 160

Répartition par nature d'activité :	2014	2013
Ventes portes et produits annexes	26 232	24 214
Ventes services	6 107	5 946
Total	32 339	30 160

Note 2. Subventions et aides :

Le crédit d'impôt recherche est de 130 K€ et est inscrit sur la ligne « Subventions et aides publiques » dans « l'Etat du Résultat Global ».

Le crédit Compétitivité Emploi a été calculé sur la base des rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2014, limitées à 2.5 fois le SMIC et soumises au taux de 6 %

Le crédit Compétitivité Emploi (CICE) correspond aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 et a été constaté pour un montant de 215 K€. Ce CICE a été comptabilisé, comme le crédit d'impôt recherche, en subventions et aides dans les états financiers. Le produit du CICE diminue le montant de l'impôt sur les sociétés à payer.

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement, d'investissement, d'innovation.

Subventions et aides publiques :	2014	2013
Subventions	0	7
Crédit impôt CICE & CI apprentissage	215	141
Crédit impôt recherche	130	153
Total	345	301

Note 3. Salaires et charges :

	2014	2013
Salaires	5 009	4 825
Charges sociales et fiscales sur salaires	2 146	2 024
Total	7 155	6 849

Note 4. Autres achats et charges externes :

	2014	2013
Sous-traitance	1 891	1 789
Autres charges d'exploitation	7 575	7 560
Total	9 466	9 349

Note 5. Autres produits et charges :

	2014	2013
Transfert de charges et autres produits	79	35
Jetons de présence	- 30	-30
Perte sur créances irrécouvrables	- 96	-6
Régularisations diverses	42	-15
Total	- 5	- 16

Note 6. Résultat financier :

	2014	2013
Autres produits financiers	128	152
Reprise de provision	37	
Gains de change	77	23
Total produits financiers	242	175
Intérêts des emprunts	-114	-151
Pertes de change	-43	-92
Charges financières diverses	- 149	-118
Total charges financières	306	-361
Résultat financier	-64	-186

Note 7. Charges d'impôt :

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle se décompose ainsi :

Ventilation des impôts au compte de résultat	2014	2013
Impôts différés	21	55
Impôts exigibles	813	305
Total	834	360

L'impôt exigible, déterminé selon les règles fiscales, est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il intègre les éventuels ajustements d'impôts à payer sur les exercices précédents et s'analyse ainsi :

Taux d'impôt effectif	2014	2013
Résultat avant impôt	2 488	1 377
Taux d'impôt en France (%)	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	829	460
+ Effet sur l'impôt théorique		
Des différences entre base comptable et base fiscale		
Des déficits de l'exercice et résultats	105	29
Des éléments divers	15	-29
Des crédits d'impôts	- 115	- 100
= Charge réelle d'impôt	834	360
Taux d'impôt effectif	33,5%	26.14%

4. Notes explicatives de la situation financière.

Note 8. Goodwills :

	2013	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2014
Goodwills bruts	589				589
Dépréciation Goodwills	-312				-312
Valeur nette	277				277

Détail des Goodwills :

	Goodwills brut	Dépréciations antérieures	Dépréciation de l'année	Net
Goodwill Sud ouest France	245	- 192		53
Goodwill suède+ UK	344	- 120		224
Total	589	312		277

Le calcul de la juste valeur au 31.12.2014 ne fait pas apparaître de dépréciation à constater. La méthode d'évaluation retenue pour la détermination de la juste valeur est celle de l'actualisation des cash-flows générés par l'activité sur les années futures (horizon retenu de 3 ans + projection de la valeur terminale à l'infini). Le taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée est fixé à 1% en 2014. Le taux d'actualisation retenu en 2014 s'élève à 11 %.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par le principal décideur opérationnel M. KRAEUTLER (PDG). Ces tests de dépréciation font également l'objet de tests de sensibilité sur le taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation, afin de s'assurer que la modification de ces hypothèses ne change pas la conclusion du test de dépréciation.

Note 9. Immobilisations incorporelles :

	2013	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2014
Immobilisations brutes :					
Brevets					
Fonds de commerce	1 138				1 138
Autres immobilisations incorporelles	437	2			439
Total	1 575	2			1 577
Dépréciations :					
Brevets					
Fonds de commerce	1 138				1 138
Autres immobilisations incorporelles	432	3			435
Total	1 570				1 573
Valeur nette	5				4

Détail des fonds de commerce :

	Fonds de commerce	Dépréciation début exercice	Dépréciation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart conversion	Net
Fonds Nergeco U.S.A	1 138	1 138	0	0		0
Total	1 138	1 138	0	0		0

Note 10. Immobilisations corporelles :

	2013	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion et autres	2014
Immobilisations brutes :					
Terrains	250			+12	262
Constructions	3 337			+58	3 395
Agencements divers	37		7	-30	0
Installations techniques	4 633	81	672	-1 289	2 753
Matériel et outillage	593		8	- 45	540
Matériel et outillage en crédit bail	914			-298	616
Installations générales d'agencement	141	40	1	-31	149
Matériel de transport	1 088	77		148	1313
Matériel de transport en loc financement	502	42		9	553
Matériel de bureau et informatique	23	-23			0
Immobilisations en cours					
Total	11 518	217	688	1 466	9 581
Dépréciations :					
Constructions	1 602	80		--6	1 688
Installations générales d'agencement	37	1	8	30	0
Installations techniques matériel et outillage	5 067	107	672	1 385	3 134
Installations générales	845			-295	550
Matériel de transport	68	26	1	31	62
Matériel de transport en loc.financement	639	230	100		769
Matériel de bureau et Informatique	452	17		-3	472
Total	8 710	461	781	1 715	6 675
Valeur nette	2 808				2 906

Note 11. Immobilisations financières :

	2013	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	2014
Immobilisations brutes :					
Autres immobilisations financières.	57	1			58
Total	57	1			58

Le poste Autres immobilisations financières ne comprend pas de titres cotés immobilisés.

Note 12. Autres actifs d'exploitation non courants :

Etat des créances clients	2014	2013
Créances douteuses	441	442
Provision pour dépréciation des créances	- 433	- 393
Total	8	49

Note 13. Impôts différés actifs :

Impôts différés actif par nature	2014	2013

Impôts différés sur différences temporaires	67	91
Impôts différés sur provisions /marques	52	52
Impôts différés sur déficits de filiales	206	192
Impôt différés sur complément d'amortissements	48	29
Impôts différés sur profit sur stock	21	17
Impôts différés sur abandon de créances	44	44
Impôts différés sur engagement de retraite	41	37
Impôts différés sur retraitement IFRS		
Total	479	463

Déficits reportables non activés des filiales :

	Pertes reportables		Economie d'impôts théoriques		Date d'expiration
	En K devise	En K€	En K devise	En K€	
Nergeco USA	1 100	906	429	323	2023-2029
Nergeco Suède	3 805	407	1 001	107	NC

Les déficits de la filiale Nergeco USA sont reportables jusqu'en 2023 et 2029. Le déficit de l'exercice, 317 K€, de la filiale Nergeco Scandinavia n'a pas été activé.

Note 14. Stocks :

Etat des Stocks	2014	2013
Stocks de matières premières et fournitures	2 873	2 890
Stocks de marchandises et encours	55	112
Stocks bruts	2 928	3 002
Dépréciation des stocks de matières et fournitures	- 44	-57
Valeur nette.	2 884	2 945

Note 15. Clients nets :

Etat des clients nets	2014	2013
Créances clients	10 121	8 670
Clients factures à établir	2 707	2 142
Total	12 828	10 812

Note 16. Autres créances d'exploitation :

Autres créances d'exploitation	2014	2013
Personnel et comptes rattachés	44	35
Taxe sur la valeur ajoutée	195	114
Etat Impôts sur les sociétés et crédit impôt recherche	0	480
Débiteurs divers	116	105
Total	355	734

Note 17. Valeurs mobilières de placement :

Valeur nette des valeurs mobilières de placements	2014	2013
Valeurs mobilières de placements	4 959	4 959
Valeur nette des valeurs mobilières de placements	4 959	4 959

Les placements à terme font l'objet d'une analyse au regard des normes IAS1 et IAS7 afin de déterminer s'ils correspondent à des éléments équivalents à de la trésorerie. De cette analyse, ressort un placement en actif courant de ces valeurs mobilières de placements.

Note 18. Disponibilités :

	2014	2013
Banques et caisses	877	799

Endettement financier net :

	2014	2013
Valeurs mobilières de placement	4 959	4 959
Banques et caisses	877	799
Intérêts courus	- 38	- 37
Concours bancaires courants	- 4 715	- 4 574
Trésorerie nette	1 083	1 147
Endettement financier brut	- 1 953	- 2 527
Endettement financier net	- 870	- 1 380

Les intérêts sur les produits de trésorerie et équivalent perçus au titre de l'exercice s'élèvent à 128 K€ et sont comptabilisés en produits financiers.

Note 19. Autres actifs courants :

	2014	2013
Régularisations actives		
Charges constatées d'avance	146	102
Ecart de conversion sur actif		4
Total	146	106

Note 20. Capitaux propres :

Capital social.

Le capital social à la clôture de l'exercice 2014 s'élève à 4 000 000 euros, et est composé de 700 000 actions dont 8 599 actions auto détenues.

Actions propres

La société Nergéco a été autorisée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2014 à renouveler son programme de rachat d'actions propres.

	2014	2013
Nombre d'actions auto détenues		
Nombre au bilan d'ouverture	4 956	1 831
Acquisitions	71	3 125
Transfert du contrat de liquidité		
Annulations d'actions		
Nombre d'actions au bilan de clôture	5 027	4 956

	2014	2013
Nombre d'actions auto détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité		
Nombre au bilan d'ouverture	2 579	3 284
Acquisitions	2 542	3 646
Transfert en action auto-détenues		
Cessions	- 1 549	- 4 351
Nombre d'actions au bilan de clôture	3 572	2 579

	2014	2013
Nombre total d'actions auto détenues		
Nombre au bilan d'ouverture	7 535	5 115
Acquisitions	2 613	6 771
Annulations d'actions		-

Cessions	- 1 549	4 351
Nombre d'actions au bilan de clôture	8 599	7 535

Titres cotés	Valeur brute comptable
Actions propres	78
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité	58
Total	136

Ecarts de conversion :

Les variations constatées s'expliquent pour l'essentiel, comme suit :

Variation sur l'exercice	2014	2013
Ecarts de conversion au 1 ^{er} janvier	- 81	+ 30
Ecart sur la conversion du résultat des filiales (dont le maintien des réserves des filiales au taux historique)	140	- 78
Retraitement des écarts de conversion latents long terme de la société mère sur les positions du groupe	5	- 33
Ecart de conversion au 31 décembre	64	- 81
Variation	145	- 111

Note 21. Provisions pour risques et charges :

Nature des provisions	2013	Augmentations	Diminutions	2014
Provisions garanties clients	196		42	155
Provisions pour engagement de retraite	109	11		120
Autres provisions risques et Charges	89		17	72
Risques et Charges	394	11	59	347

Ventilation des provisions

Nature des provisions	2013	courantes	Non courantes	2014	courantes	Non courantes
Provisions garanties clients	196	196		155	155	
Provisions pour engagement de retraite	109		109	120		120
Autres provisions risques et Charges	89	6	82	72	72	
Risques et Charges	394	202	191	347	227	120

Les sociétés françaises ne cotisent à aucune caisse d'assurance pour les indemnités de départ à la retraite de leur personnel. La convention collective de la Métallurgie prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.

L'évaluation au 31/12/2014 est effectuée de la manière suivante :

- méthode de calcul choisie : rétrospective des unités de crédit projetées
- population retenue : tous les salariés présents au 31/12/2014
- rémunération brute retenue : rémunération de l'année, il a été intégré dans les calculs d'engagement une progression des rémunérations supérieure au taux d'inflation
- taux d'actualisation : 3.5%
- calcul des droits sur la base d'un départ à l'âge de 65 ans
- indemnités à verser : selon les dispositions de la convention collective
- engagements à la clôture : indemnités à verser à l'âge de 65 ans proratisées en fonction de l'ancienneté des salariés au 31/12/2014
- la probabilité de départ de l'entreprise avant l'âge de la retraite est de 5%
- taux de charges sociales patronales : 43%.

Sur les filiales étrangères, les règles propres à chaque pays sont appliquées : ainsi, la législation des Etats unis et de la Suède ne prévoit pas d'engagement obligatoire en matière d'engagement de départ à la retraite. Les sociétés n'ont pas opté pour un versement volontaire. La filiale Australienne fait appel à des intervenants externes et n'a pas de salarié.

Note 22. Impôts différés passif :

Ventilation des impôts différés passif par nature	2014	2013
Impôts différés sur retraitements fiscaux	114	114
Impôts différés sur retraitement provision	174	170
Impôts différés sur retraitements dépréciation actions propres		
Impôts différés sur autres retraitements		-7
Total	288	277

Note 23. Emprunts et dettes financières et engagements :

Etat des dettes	2014	2013
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 079	1 685
Avances conditionnées et emprunts	350	413
Associés	0	0
Engagement sur retraitement des crédit-baux et location financières	524	429
Total	1 953	2 527
Part à moins d'un an	805	822
Part à plus d'un an et à moins de cinq ans	1 148	1 705

Mouvements des emprunts et engagements au cours de l'exercice

Etat des dettes	2014	2013
Endettement de début d'exercice	2 527	3 108
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0	0
Avance conditionnée	0	112
Engagement sur retraitement des crédits-baux et location financière	246	0
Total	2 773	3 220
Remboursement capital avance conditionnée		0
Remboursement de capital d'emprunts	-666	- 583
Remboursement emprunts location financement (net)	-153	-110
Endettement de fin d'exercice	1 954	2 527

Ventilation par nature de taux :

Etat des dettes et engagements	2014	Taux 0	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédit	1 431		905	526
Engagements sur retraitement des crédit-baux et location	523		523	
	1 954		1 428	526

Montant des emprunts sujet à convention particulière :

Montant des emprunts	Covenants
Emprunts auprès d'établissements de crédit avec conditions particulières	-

Note 24. Dettes fournisseurs :

Etat des dettes fournisseurs	2014	2013
Fournisseurs	4 102	3 783

Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs factures non parvenues	394	225
Total	4 496	4 008
Part à moins d'un an	4 496	4 008

Note 25. Autres dettes :

Etat des autres dettes	2014	2013
Personnel et comptes rattachés	542	460
Sécurité sociale et autres organismes	718	685
Etat et autres collectivités publiques :		
Taxes sur la valeur ajoutée	585	592
Autres impôts et taxes	295	193
Avances et acomptes clients	170	242
Autres dettes	761	773
Total	3 071	2 945
Part à moins d'un an	3 071	2 945

Note 26. Autres passifs courants :

Etat des autres passifs courants	2014	2013
Produits constatés d'avance	95	84
Ecart de conversion passif	228	97
Total	323	181
Part à moins d'un an	323	181

5. – Informations complémentaires.

5.1. Engagements donnés.

Engagements donnés	2014	2013
Engagement en matière de droit individuel à la formation	11 322 H	11 527 H
Ce volume d'engagement est un volume cumulé.		

5-2. Dettes garanties par des sûretés réelles.

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	545
Total	545

La Société NERGECO s'est portée caution solidaire pour le compte de la société NERGECO FRANCE au profit de BNP PARIBAS, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne un engagement de caution solidaire pour sûreté de plusieurs prêts d'un montant global de DEUX MILLIONS d'euros (2 000 000 €) en principal répartis comme suit :

- 667 000 euros prêtés par la BNP PARIBAS, capital restant du au 31-12-2014 : 153 310 euros
- 667 000 euros prêtés par la CAISSE D'EPARGNE, capital restant du au 31-12-2014 : 183 509 euros
- 666 000 euros prêtés par le CREDIT AGRICOLE, capital restant du au 31-12-2014 : 153 524 euros

Un gage d'espèce de 28 K€ a été retenu par OSEO dans le cadre de l'emprunt de 565 K€ dont le solde au 31 décembre 2014 était de 56 500 €.

5-3. Effectif moyen.

	Effectif moyen dans les sociétés françaises		Effectif moyen dans les filiales étrangères		Intérimaires dans les sociétés françaises	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Cadres	45	45	4			
Agents de maîtrise et techniciens et VRP	37	32	2			
Employés	26	27	10	13		
Ouvriers	26	22	3	6	9	10
Apprentis	2	1				
Total	136	127	19	19	9	10

5-4. Parties liées. —

Rémunération et avantages des organes de direction et d'administration du groupe : Le Directeur général délégué de Nergeco SA, Madame Catherine Kraeutler, a perçu une rémunération brute hors charges sociales de 39 000 euros et 7 000 euros de jetons de présence.

Le Président directeur général, Monsieur Bernard Kraeutler a perçu une rémunération brute hors charges sociales de 21 480 euros, y compris avantages en nature.

Jean-Pierre Valériola, Administrateur, a perçu 20 000 euros de jetons de présence.

Denis Roche, Administrateur a perçu 3 000 euros de jetons de présence et 50 700 euros de rémunération dans le cadre de ses fonctions de salarié.

Madame Catherine KRAEUTLER a perçu en tant que Directeur de la société PMS une rémunération brute de 37 928 euros en 2013 et de 37 700 euros en 2014.

Transactions avec les parties liées :

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions et soldes entre les entités du Groupe et les parties liées sont susceptibles de concerner les sociétés suivantes : Valeur Nergeco, Croissance Nergeco.

Il n'existe aucune transaction entre les entités du groupe et les sociétés identifiées ci-avant.

5-5. Frais de recherche et développement — Le montant des frais de recherche et développement inscrit en charges s'élève à 425 K€ contre 512 K€ pour l'exercice 2013. Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au 31 décembre 2014 pour 130 K€.

5-6 Ventilation des immobilisations par zones géographiques.

Pays	2014	2013
France	2 485	2 306
USA	415	490
Autres	4	11
Valeur nette des immobilisations corporelles du groupe	2 904	2 807

5-7 Gestion des risques attachés aux instruments financiers

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs autres que ceux présentés ci-après, pour lesquels elle a mis en place les procédures de gestion

décrites ci-dessous. Les principaux risques attachés aux instruments financiers sont des risques de crédit, de liquidité, juridiques et des risques de marché.

Risque de crédit

Les créances clients font l'objet d'un suivi permanent par les services du groupe. Comme indiqué dans le point 2-9-1, le risque client est couvert par un assureur crédit. Si l'encours couvert autorisé par l'assureur crédit est dépassé, et si un complément de garantie, ou le paiement comptant ne peut pas être obtenu, une procédure est mise en place dans le groupe pour autoriser cette prise de commande.

Le groupe estime qu'aucune perte de valeur supplémentaire n'est à comptabiliser au titre des créances clients et créances clients non échues.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux risques encourus par le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses obligations si elles arrivent à échéance. L'endettement du Groupe est faible par rapport au niveau des capitaux propres et des performances de la marge brute d'autofinancement.

Le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité.

Comme indiqué en note 23 les emprunts ne comprennent aucune clause d'exigibilité anticipée liée à des covenants financiers.

Risque juridique

Les risques connus sont couverts par des provisions jugées adaptées par nos conseils

A la connaissance de la société, les litiges susceptibles d'avoir une incidence positive sur les résultats du Groupe sont les procès en cours contre la société MAVIFLEX.

La société fait appel à des conseils pour l'accompagner dans ces procédures contentieuses et estime avec eux les charges à comptabiliser ou informations à porter dans l'annexe au titre de ces derniers.

Risque de marché

Risque de change : Le chiffre d'affaires du groupe est facturé dans la devise du pays qui vend. Le Groupe n'est donc exposé au risque de change que sur les cessions intra-groupe et sur les remontées de dividendes vers la société mère.

Risque de placement :

Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de Sicav, de dépôts, et de comptes à terme sur les banques Françaises à implantation multinationales... ne présentant aucun risque autre que ceux exposés aux informations générales.

Risque sur les variations des cours des matières premières

Le Groupe s'efforce d'avoir plusieurs fournisseurs pour chaque composant de son produit pour limiter le risque de hausse de prix ou de rupture d'approvisionnement.

Le suivi quotidien des évolutions des prix et mensuel des marges permet au Groupe de se situer et d'être réactif

C. – Autres informations.

I. Honoraires des Commissaires aux comptes

	SEGECO		ARC		CSA (USA)		E&Y suède	
	Montant K€ (HT)		Montant K€ (HT)		Montant K€ (HT)		Montant K€ (HT)	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<ul style="list-style-type: none"> • Nergeco SA 	26	24	27	24				
<ul style="list-style-type: none"> • Filiales intégrées globalement <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes 			27	30	4	4	16	23
<ul style="list-style-type: none"> • Nergeco SA • Filiales intégrées globalement 			7	6				
Autres honoraires								
Sous-total	26	24	61	60	4	4	16	23
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres								
Sous-total	26	24	61	60	4	4	16	23
TOTAL	26	24	26	24				

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

NERGECO SA
Société Anonyme au capital de 4.000.000 €
8 rue de l'Industrie
43220 DUNIERES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés

NERGECO SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **NERGECO SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 1.2 et 2.1 de l'annexe exposent l'approche retenue par le Groupe en matière de suivi de la valorisation des goodwill, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de cette approche, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se sont fondées ces estimations, à revoir les calculs effectués et à obtenir confirmation par la Direction des hypothèses retenues.
- La société reconnaît des actifs d'impôts différés au bilan consolidé sur la base des perspectives de bénéfices imposables futurs tel que décrit dans la note 2.12 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction aux fins de vérifier le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Antony et Lyon, le 29 avril 2015

Les commissaires aux comptes

AUDIT REVISION COMPTABILITE

SEGECO Audit Rhône-Alpes

Gilles BORIE
Associé

Thibault CHALVIN
Associé

NERGECO
 Société anonyme au capital de 4 000 000 €
 Siège social : 8, rue de l'industrie, 43220 Dunières.
 320 167 513 R.C.S Le Puy-en-velay.

A. - Comptes sociaux. (normes françaises)

I. – Compte de résultat 2014. (en milliers d'euros)

	Note	2014	2013
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	1	10 165	10 489
Production immobilisée			
Total production de l'exercice		10 165	10 489
Subvention d'exploitation			
Autres produits et transferts de charges	2	299	17
Total produits d'exploitation		10 464	10 506
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stocks		4 587	4 449
Autres achats et charges externes.	3	2 886	3 357
Impôts et taxes		228	237
Salaires, traitements et charges sociales		2 023	2 637
Dotations aux amortissements et provision		292	238
Autres charges.	4	54	22
Total charges d'exploitation		10 070	10 940
Résultat d'exploitation		394	-434
Charges et Produits financiers	5	666	1 172
Résultat courant		1 060	738
Charges et produits exceptionnels	6	- 9	- 39
Impôts sur les résultats		- 10	- 359
Résultat de l'exercice		1 061	1 053

II. – Bilan au 31 décembre 2014. (en milliers d'euros)

Actif	Note	2014 Net	2013 Net
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles	7	4	5
Immobilisations corporelles	8	1 771	1 784
Immobilisations financières	9	3 485	3 597
Total actif immobilisé		5 260	5 386
Actif circulant :			
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	10	3 625	3 274
Autres créances	11	4 445	3 734
Comptes de régularisation	12	100	112
Valeurs mobilières de placement	13	4 337	4 320
Disponibilités		452	304
Total actif circulant		12 960	11 744
Total actif		18 220	17 130

Passif	Note	2014 Net	2013 Net
Capitaux propres :			
Capital	14	4 000	4 000
Réserves		3 538	2 830
Report à nouveau		207	207
Résultat de l'exercice		1 061	1 052
Provisions réglementées	17	375	335
Capitaux propres	15	9 181	8 424
Autres fonds propres	16	350	413
Provisions pour risques et charges	17	5	54
Dettes :			
Dettes financières et assimilées	18	5 441	6 195
Fournisseurs	19	1 490	1 334
Autres dettes	20	1 753	710
Total dettes		8 684	8 239
Total passif		18 220	17 130

III. – Tableaux des flux de trésorerie. (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Note	2014	2013
I. Capacité d'autofinancement :			
Résultat net comptable	CR	1 061	1 052
Dotations aux amortissements		100	104
Dotations aux provisions		726	308
Reprises / Provisions		- 280	- 31
Plus/moins value sur cession immobilisations et autres..		- 32	0
Capacité d'autofinancement (A)		1 575	1 434
II. Variation du besoin en fonds de roulement :			
Variation des clients et assimilés		- 751	- 791
Variations des autres créances		-242	- 56
Variation des fournisseurs et assimilés		- 155	-313
Variations des autres dettes		36	-57
Variation du besoin en fonds de roulement (B)		-1 112	1 218
Emplois de l'exercice :			
Investissements de l'exercice :			
Incorporels		2	
Corporels	8	56	56
Financiers		375	
Remboursement des emprunts		316	248
...Comptes courants		1 460	
Dividendes versés		345	252
Total des emplois		2 551	651
Ressources de l'exercice :			
Autres variations		29	- 17
Augmentation des comptes courants groupe			609
Emprunt et autres financements contractés			113
Diminution des immobilisations financières			19
Total des ressources (D)		29	724
Variation de trésorerie (A) – (B) – (C) + (D)		162	287
Trésorerie initiale		3 758	3 469
Trésorerie finale		3 920	3 758
- Valeurs brutes des actions propres		- 137	- 119
Trésorerie finale retraitée des actions propres		3 783	3 639
CR : cf. Compte de résultat			

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 avant répartition du résultat de l'exercice dont le total est de 18 220 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 1 061 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

L'ensemble des informations données ci-après sont exprimées en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. Les comptes annuels ont été arrêtés le 31 mars 2015.

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2014.

1. – Règles et méthodes comptables.

1.1. Principes comptables. – Les comptes annuels sont établis suivant le règlement ANC n°2014-03, conformément aux principes comptables généralement admis en France
Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

1.2. Les marques — Les marques figurant au bilan ne sont pas amorties car représentatives d'un actif protégé. Elles ont été inscrites en compte en 1986 Elles sont totalement dépréciées.

1.3. Frais de recherche et développement — Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice.

1.4. Autres immobilisations incorporelles — Les autres immobilisations incorporelles sont composées de logiciels amortis sur un an et de brevets totalement amortis.

1.5. Immobilisations corporelles — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les durées et modalités d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens et sont comptabilisés en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Construction.....	20/40 ans
Installations techniques	5/10 ans
Matériel et outillage industriels	4/5 ans
Installations générales	5/10 ans
Matériel de bureau et informatique	3/5 ans

La société Nergeco a recours aux amortissements dérogatoires.

1.6. Immobilisations financières — La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres.

Les immobilisations financières sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événement ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. La valeur recouvrable des immobilisations financière est alors estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une immobilisation financière est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux de trésorerie générés par cet actif financier.

1.7. Créances — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée au cas par cas en appréciant le risque de non recouvrement.

Les créances clients sont en principe garanties par une assurance crédit. Les clients partiellement couverts ou non couverts sont provisionnés en cas de besoin à hauteur du montant non couvert.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la mise à disposition des produits finis aux transporteurs ou aux clients selon les conditions générales de vente. En ce qui concerne l'activité prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de leurs exécutions.

1.8. Valeurs mobilières de placement — Sur la base des conditions de rémunération des contrats de dépôts à terme, un produit à recevoir est constaté à hauteur des intérêts courus non échus à la clôture.

1.9. Provisions.

— Provision pour engagement de retraite : la provision pour engagement de retraite n'a pas été comptabilisée dans les comptes sociaux. La société ne cotise à aucune caisse d'assurance pour les indemnités de départ à la retraite de son personnel. Les incidences des engagements en matière de retraite sont mentionnées au paragraphe 4-1.

— Provision en matière de risque de change : la société n'est pas couverte contre le risque de change.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en Ecart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

1.10. Impôts sur les sociétés — Nergeco S.A. est tête de groupe d'intégration fiscale qui pour l'exercice 2014 comprenait les sociétés suivantes :

— Nergeco S.A. (Société mère) ;

— Nergeco France S.A.S. ;

— Portes Maintenance Services S.A.S. ;

— Nergeco Production S.A.S. ;

Les économies d'impôt réalisées par le groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale lorsque celles-ci sont bénéficiaires.

1.11. Consolidation. — La société Nergeco S.A. est consolidée au sein du groupe Valeur Nergeco dont la société mère est la société S.A. Valeur Nergeco. Le siège social de la société mère est au 8, rue de l'industrie à Dunières (N° Siret : 529076960 00010) .

Faits significatifs de l'exercice

Maviflex avait dû verser à Nergeco France par décision de la 3ème Cour de Renvoi d'Appel la somme 757 K€, et a introduit depuis 2013 un 4ème pourvoi devant la Cour de Cassation dont l'arrêt du 24 décembre 2014, qui nous a été signifié au début de 2015 nous renvoie devant une nouvelle Cour de Renvoi d'Appel. Les sommes précédemment perçues par Nergeco France ont été restituées à la société Maviflex en 2015 conformément aux décisions de l'arrêt du 24.12.2014. Ces sommes n'ayant pas été constatées en résultat lors de leur perception du fait de leur caractère trop incertain, leur restitution est sans impact sur le résultat 2014.

Une augmentation de capital de 350 K€ a été réalisé au cours de l'exercice sur la filiale Suédoise amenant les titres détenus à hauteur de 808 K€, ces titres ont été ensuite dépréciés pour être ramenés à une valeur nette de 220 K€. (Cf note 9 de l'annexe)

2. – Notes explicatives des comptes du compte de résultat.

Note 1. Répartition du chiffre d'affaires par activités :

Nature	2014	2013
Ventes portées et produits annexes	7 414	6 776
Prestations de management	2 751	3 713
Total	10 165	10 489

Note 2. Autres produits d'exploitation:

Nature	2014	2013
Transferts de charges	41	16
Reprise de provisions clients	226	-
Reprise de provisions pour risques	17	-
Autres régularisations	15	1
Total	299	17

Note 3. Autres achats et charges externes :

Nature	2014	2013
Sous-traitance	223	305
Autres frais ⁽¹⁾	2 663	3 052
Total	2 886	3 357

⁽¹⁾ les principaux postes sont les honoraires, les frais de déplacement, les assurances et les frais de ports sur ventes

Note 4. Autres charges d'exploitation :

Nature	2014	2013
Jetons de présence	30	30
Pertes sur créances	23	3
Régularisations diverses	1	-9
Total	54	22

Note 5. Résultat financier :

	2014	2013
Dividendes reçus des filiales	1 043	1 229
Revenus des comptes courants	10	7
Gains de change	34	1
Divers produits financiers	128	134
Reprise de provision/ risque de change	37	31
Reprise de provision sur VMP	1	1
Total des produits	1 253	1 403
Intérêts des emprunts	- 34	- 47
Dotation pour risques de change	- 5	- 35
Charges financières diverses	- 36	- 24
Perte de change	- 14	
Intérêts compte courant	-10	-24
Provisions sur titres de participation	- 488	- 100
Total des charges	587	231
Total	666	1 172

Note 6. Résultat exceptionnel :

	2014	2013
Produits de cession d'actifs	48	4
Autres charges exceptionnelles		-1
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	- 17	-2
Amortissements dérogatoires	- 40	- 40
Total des charges	- 57	- 43
Total	- 9	- 39

3. – Notes explicatives des comptes de bilan.

Note 7. Immobilisations incorporelles :

	2013	Mouvements de l'exercice		2014
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations brutes :				
Logiciels et brevets	256	2		258
Autres immobilisations incorporelles	58			58
Total immobilisations	314			316
Amortissements et provisions :				
Amortissement logiciels et brevets	251	3		254
Provision sur marques	58			58
Total amortissements et provisions	309	3		312
Valeur nette	5			4

Note 8. Immobilisations corporelles :

	2013	Mouvements de l'exercice			2014
		Augmentations	Diminutions	Transfert de poste à poste	
Immobilisations brutes :					
Terrains	126				126
Constructions	2 453				2 453
Installations techniques matériel et outillage	6				6
Installations générales et agencements .	481				481
Matériel de transport	72	36			108
Matériel de bureau et informatique	402	19			421
Immobilisations corporelles en cours					
Total immobilisations	3 540	55			3 595
Amortissements et provisions :					
Constructions	867	61	13		915
Installations techniques matériel et outillage	4	1			5
Installations générales	480				480
Matériel de transport	28	22	6		44
Matériel de bureau et informatique	378	14	13		379
Total amortissements	1 758	98	32		1 824
Valeur nette	1 782				1 771

Note 9. Immobilisations financières :

	2013	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	2014
Immobilisations brutes :					
Titres de participation :					
Titres Portes maintenance services	235				235
Titres Nergeco France	1 524				1 524
Titres Nergeco U.S.A ⁽¹⁾	481				481
Titres Nergeco Scandinavia	458	350			808
Titres Nergeco Australia	1				1
Créances rattachées à des participations :					
Nergeco U.S.A.	961			25	986
Autres immobilisations financières	37				37
Total immobilisations	3 697				4 072
Dépréciation titres	100	488			588
Valeur nette	3 597				3 485

⁽¹⁾La société Nergeco USA est propriétaire de son tènement immobilier

Les titres de participation NERGECO Scandinavia d'une valeur brute au 31.12.2014 de 808 k€ a fait l'objet d'un test de dépréciation compte tenu des pertes enregistrées par cette filiale. Ce test basé sur des flux de trésorerie futurs actualisés a fait apparaître la nécessité de constater une dépréciation complémentaire à celle existante pour 488 k€, ramenant ainsi les titres à une valeur nette de 220 K€ à la clôture

Etat des échéances des créances rattachées à des participations

Etat des échéances des créances	2014	2013
De l'actif immobilisé :		
Créances rattachées à des participations	986	962
Autres immobilisations financières	37	37
A moins d'un an	0	0
A plus d'un an	1 023	999
Total	1 023	999

Note 10. Créances clients

Etat des échéances des créances clients	2014	2013
De l'actif circulant :		
Créances clients	2 357	2 138
Créances douteuses	1352	1 322
Provisions pour dépréciation des créances	- 506	- 540
Clients factures à établir	188	353
Clients factures à établir groupe	234	0
Total	3 625	3 274
A moins d'un an	3 210	2 492
A plus d'un an	415	782
Total	3 625	3 274

Note 11. Autres créances

Etat des échéances des autres créances	2014	2013
De l'actif circulant :		
Personnel et comptes rattachés	9	14
Taxe sur la valeur ajoutée	263	63
Etat impôts sur les sociétés		467
Débiteurs divers	105	114
Comptes courants groupe.	4 068	3 086
Total	4 445	3 734
A moins d'un an	4 355	3 663
A plus d'un an	90	71
Total	4 445	3 734

Note 12. Comptes de régularisations

Régularisation actif	2014	2013
Charges constatées d'avance	94	76
Ecarts de conversion sur créances et dettes	6	36
Total	100	112
Part à moins d'un an	100	112
Part à plus d'un an	-	-

Note 13. Valeurs mobilières de placement — La société Nergeco a été autorisée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2014, à renouveler son programme de rachat d'actions.

La société détient au 31 décembre 2014, 8 599 de ses propres actions soit 1,22 % du capital, 3 572 actions sont détenues dans le cadre d'un contrat d'apport de liquidité.

Nombre d'actions auto détenues	2014	2013
Nombre au bilan d'ouverture :	4 956	1 831
Acquisitions	71	3 125
Transferts		
Cessions au cours de l'exercice		
Nombre d'actions au bilan de clôture	5 027	4 956

Nombre d'actions auto détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité	2014	2013
Nombre au bilan d'ouverture :	2 579	3 284
Acquisitions	2 542	3 646
Transferts		
Cessions	- 1 549	4 351
Nombre d'actions au bilan de clôture	3 572	2 579

	2014	2013
Nombre total d'actions auto détenues		
Nombre au bilan d'ouverture :	7 535	5 115
Acquisitions	2 613	6 771
Annulées		
Cessions	- 1 549	4 351
Nombre d'actions au bilan de clôture	8 599	7 535

	2014	2013
Valeur comptable des valeurs mobilières de placement		
Actions propres	78	78
Actions propres détenues par le contrat de liquidité	59	42
Autres valeurs mobilières de placements	4 200	4 200
Provisions sur actions propres		
Valeur nette des valeurs mobilières de placements	4 337	4 320

Au 31 décembre 2014, la société Nergéco détenait 137 K€ d'actions propres en valeur brute, dont 59 K€ en valeur brute d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Les valeurs mobilières comprenaient 4 200 K€ de placement moyen terme.

Le contrat de dépôt à terme de 3 000 K€ prévoit que pour être complètement dues les sommes doivent être maintenues en compte en dépôt jusqu'au 29-03-2015. Dans le cas contraire, des pénalités seraient appliquées.

Le contrat de dépôt à terme de 1 000 K€ ne prévoit pas de pénalité en cas de sortie anticipée. Le montant des intérêts étant connu à ce jour, il a été comptabilisé en produit à recevoir.

Le contrat de dépôt à terme de 200 K€ a été souscrit le 16 octobre 2014.

Les actions propres acquises à une valeur supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois, font l'objet d'une provision. Compte tenu du cours moyen de décembre, elles n'ont pas été dépréciées au 31-12-2014.

Titres cotés	Valeur brute comptable	Valeur boursière moyenne de décembre 2014
Actions propres	78	82
Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité ...	59	59
Total	137	141

Note 14. Capital — Le capital social à la clôture de l'exercice 2014 s'élève à 4 000 000 euros, composé de 700 000 actions. Les mouvements sur le capital social sont détaillés dans le tableau de variations des capitaux propres.

Note 15. Tableau de variation des capitaux propres :

	Capital	Primes	Résultat de l'exercice	Réserves	Report à nouveau	Capitaux propres ss prov. réglementées	Distribution de dividendes
Situation à la clôture 2012	3 723		1 341	2 114	206	7 384	
Affectation du résultat			- 994	994			
Distributions effectuées par l'entreprise.			- 347			-347	347
Réduction de capital par annulation d'actions propres	277			-277			
Résultat de l'exercice			1 052			1 052	
Situation à la clôture 2013	4 000		1 052	2 830	207	8 089	
Affectation du résultat			- 708	708			
Distributions effectuées par l'entreprise.			- 344			- 344	344
Affectation de réserves							
Résultat de l'exercice			1 061			1 061	
Situation à la clôture 2014	4 000		1 061	3 538	207	8 806 (1)	
(1) Sans les provisions réglementées							

Note 16. Avances conditionnées :

Etat des dettes	2014	2013
Avances conditionnées	350	413
A moins d'un an	125	62
De un à cinq ans	225	350
De plus de cinq ans	-	-

Note 17. Provisions :

Nature des provisions	Montants en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Montants en fin d'exercice
Amortissement dérogatoire	335	40			375
Total provisions réglementées	335	40			375
Provisions sur perte de change	37	5	35		5
Provision pour charges	17		17		-
Total provision pour risques et charges	54	5	52		5
Sur immobilisations incorporelles	58				58
Sur immobilisations financières	100	488			588
Sur actions propres					
Sur comptes clients	540	192	226		506
Provision sur actions propres	-				-
Total provisions sur actifs	698	680	227		1 152
Total provisions	1 087	725	279		1 532

Note 18. Emprunts et dettes financières :

Etat des dettes	2014	2013
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	586	841
Filiales du groupe	3 980	4 480
Total	4 566	5 321
Part à moins d'un an	4 164	4 734
Part à plus d'un an et à moins de cinq ans	402	584
Part à plus de 5 ans	-	-
Concours bancaires	875	873
Total	5 441	6 194

Ventilation par nature de taux

Etat des dettes	2014	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts et Dettes auprès d'établissements de crédit	586	56	530

Montant des emprunts sujet à convention particulière

Montant des emprunts	Covenants
Emprunts auprès d'établissements de crédit avec conditions particulières	-
Total	-

Note 19. Dettes fournisseurs :

Etat des dettes fournisseurs	2014	2013
Fournisseurs	1 158	1 022
Fournisseurs – Effets à payer	3	-
Fournisseurs factures non parvenues groupe	153	65
Fournisseurs factures non parvenues	176	247
Total	1 490	1 334
Dont - Part à moins d'un an	1 490	1 334

Note 20. Autres dettes :

Etat des autres dettes	2014	2013
Personnel et comptes rattachés	138	183
Sécurité sociale et autres organismes	232	291
Impôt sur les sociétés	93	-
Etat et autres collectivités publiques	105	54
Acomptes clients	-	97
Clients créditeurs	1 173	
Autres dettes	12	85
Total	1 753	710
Dont - Part à moins d'un an	1 753	710

4. – Informations complémentaires.

4.1. Engagements donnés.

Engagements donnés	Montant
Engagements en matière de retraite	49 K€
Engagement en matière de Droit individuel à la formation	2 872 heures
Hypothèque d'un terrain au profit d'organismes bancaire ⁽¹⁾	1 300 K€

⁽¹⁾ Le bâtiment industriel d'un coût de 1 300 K€ a fait l'objet d'une hypothèque pari passu à la banque Fortis Banque et au Crédit agricole Loire Haute Loire (privilège de prêteur de deniers sur le terrain et hypothèque de 2ème rang sur la construction)

Une promesse d'affectation hypothécaire sur une parcelle cadastrée à Dunières a été accordée au Crédit Agricole dans le cadre de travaux d'aménagements financés à hauteur de 100 K€ pour une durée de 84 mois.

Engagements en matière de retraite

L'évaluation au 31/12/2014 est effectuée de la manière suivante :

- méthode de calcul choisie : rétrospective des unités de crédit projetées
- population retenue : tous les salariés présents au 31/12/2014
- rémunération brute retenue : rémunération de l'année, il a été intégré dans les calculs d'engagement une progression des rémunérations supérieure au taux d'inflation
- taux d'actualisation : 3.5%
- calcul des droits sur la base d'un départ à l'âge de 65 ans
- indemnités à verser : selon les dispositions de la convention collective
- engagements à la clôture : indemnités à verser à l'âge de 65 ans proratisées en fonction de l'ancienneté des salariés au 31/12/2014.
- la probabilité de départ de l'entreprise avant l'âge de la retraite est de 5%
- taux de charges sociales patronales : 43%.

Ils ne figurent qu'en engagement hors bilan.

Engagement en matière de droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation instituée par la Loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2 872 heures au 31 décembre 2014.

Cautions accordées

La Société NERGECO s'est portée caution solidaire pour le compte de la société NERGECO FRANCE au profit de BNP PARIBAS, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne un engagement de caution solidaire pour sûreté de plusieurs prêts d'un montant global de DEUX MILLIONS d'euros (2 000 000 €) en principal répartis comme suit :

- 667 000 euros prêtés par la BNP PARIBAS, capital restant du au 31-12-2014 : 153 310 euros
- 667 000 euros prêtés par la CAISSE D'EPARGNE, capital restant du au 31-12-2014 : 183 509 euros
- 666 000 euros prêtés par le CREDIT AGRICOLE, capital restant du au 31-12-2014 : 153 524 euros

Engagement donné vis- vis des filiales – lettre de confort : La société NERGECO SA s'est engagée à maintenir le niveau des capitaux propres de la filiale NERGECO SCANDINAVIA à une valeur au moins égale à celle du capital social pour l'année 2015.

4.2. Engagements reçus.

Engagements reçus	Montant
Créance sur Nergeco U.S.A. avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2003	872 K€
Créance sur Nergeco U.S.A. avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2004	539 K€
Créance sur Nergeco U.S.A. avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2005	387 K€
Créance sur Nergeco U.S.A avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2007	190 K€
Créances sur Nergeco Suède avec clause de retour à meilleure fortune abandonnée en 2012	105 K€

4.3. Effectif moyen en ETP.

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	2014	2013	2014	2013
Cadres	19	31		
Agents de maîtrise et Techniciens et VRP	3	3	0	0
Employés	13	13		
Total	35	47	0	0

4.4. Parties liées. — Transactions avec les parties liées :

Aucune information sur les transactions entre la société mère et ses filiales n'est donnée car toutes les filiales sont détenues à 100%.

4.5. Rémunération des dirigeants.

	Nature du mandat	Rémunérations perçues en K€	
		Organe de direction	Organe d'administration
Bernard Kraeutler	PDG	18	
Catherine Kraeutler	DGD et administrateur	39	7
Denis Roche	Administrateur		3
Jean-Pierre Valériola	Administrateur		20
	Total	57	30

4.6. Etat des charges à payer et des produits à recevoir.

Charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	2014	2013
Intérêts courus sur emprunts	2	3
Agios bancaires à payer	7	8
Intérêts sur comptes courants des filiales du groupe	7	15
Factures non parvenues	175	65
Factures non parvenues groupe	153	246
Personnel charges à payer	138	180
Avoirs à établir groupe	4	0
Organismes sociaux charges à payer	115	120
Impôts et taxes à payer	63	79
Total	664	716

Produits à recevoir	2014	2013
Facturation clients	188	353
Facturation clients groupe	234	0
Divers produits à recevoir	105	90
Dividendes à recevoir	0	14
Intérêts sur comptes courants des filiales du groupe	131	96
Total	658	553

4.7. Ventilation de l'impôt sur les sociétés.

	Résultat avant impôt	Impôts ⁽¹⁾	Résultat net
Résultat courant avec les dividendes groupe	1 060	-13	1 067
Résultat exceptionnel	-9	3	-6
Résultat comptable	1 052	- 10	1 061

⁽¹⁾ Impôt négatif compte tenu des crédits d'impôt

Intégration fiscale	2014	2013
Impôt du groupe intégré	709	245
Impôt des sociétés intégrées (hors société mère)	- 533	- 392
Crédit impôt CICE et apprentissage	- 56	- 54
Crédit d'impôt recherche	- 130	- 154
Total Impôt de Nergeco S.A.	- 10	- 355

La société Nergeco S.A. n'a pas de déficit reportable au niveau du groupe intégré fiscalement. Les décalages temporaires auront un impact de 68 K€ sur le résultat fiscal de 2014.

Le crédit Compétitivité Emploi a été calculé sur la base des rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2014, limitées à 2.5 fois le SMIC et soumises au taux de 6%

Le crédit Compétitivité Emploi (CICE) correspond aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté pour un montant de 56 K€. Ce CICE a été comptabilisé, comme le crédit d'impôt recherche, en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le produit du CICE diminue le montant de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE a été utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers notamment, le recrutement et la formation de nouveaux commerciaux pour la prospection et le développement de nouveaux marchés à l'international.

4.8. Informations concernant les entreprises liées.

	Montant concernant les entreprises liées au 31-12-14	Montant concernant les entreprises liées au 31-12-13
Créances sur participations	986	962
Créances clients	2 014	1 097
Clients douteux	1 352	353
Factures à établir groupe	234	0
Autres créances	4 068	3 099
Dettes financières et compte courant	3 979	4 480
Fournisseurs	947	723
Clients créditeurs groupe	1 164	
Factures non parvenues groupe	153	246
Chiffre d'affaires groupe	1 612	1 989
Facturation management groupe	2 751	3 633
Achats et frais généraux		4 449
Produits financiers		1 236
Reprise sur créances		0
Dotations sur créances		113
Charges financières		124
Charges exceptionnelles		0

4.9. Frais de recherche et développement.

Le montant des frais de recherche et développement inscrit en charges s'élève à 454 K€. Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au 31 décembre 2014 pour 130 K€.

4.10. Honoraires des Commissaires aux comptes.

	SEGECO		ARC	
	Montant K€ (HT)		Montant K€ (HT)	
	2014	2013	2014	2013
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
• Nergeco SA	26	24	27	24
• Filiales intégrées globalement			27	30
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes			7	6
• Nergeco SA				
• Filiales intégrées globalement				
Autres honoraires				
Sous-total	26	24	61	60
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social				
<input type="checkbox"/> Autres				
Sous-total				
TOTAL	26	24	61	60

4.11. Tableau des filiales et participations.

En K€	Capital	Autres capitaux propres avant résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Prêts nets	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	Nette				
S.A.S. Nergeco france 43220 Dunières n°siret 380 464 446	1 600	762	100%	1 524	1 524	20 393	623	-	397
S.A.S. P.M.S. 43220 Dunières n°siret 351 915 525	308	163	100%	234	234	6 843	506	-	544
SAS Nergeco Production ⁽¹⁾ 43220 Dunières n°siret : 799 413 737	10	0	100%	10	10	1 420	118	-	-
Nergeco U.S.A. Cincinatti U.S.A.	481	- 662	100%	481	481	2 979	219	985	-
Nergeco Scandinavia Borlange Suède	445	-131	100%	808	220	1 775	- 317	-	-
Nergeco Australia Victoria Australie	1	365	100%	1	1	2 216	138	-	100

(1) Filiale détenue par Nergeco France à 100%, soit détenue indirectement par Nergeco

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

NERGECO SA
Société Anonyme au capital de 4.000.000 €
8 rue de l'Industrie
43220 DUNIERES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

NERGECO SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur

- le contrôle des comptes annuels de la société **NERGECO SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations

significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1-6 de l'annexe expose l'approche retenue pour la valorisation des titres de participation, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles sont fondées ces estimations, à revoir les calculs effectués et à obtenir confirmation par la Direction des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Antony et Lyon, le 29 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

AUDIT REVISION COMPTABILITE

SEGECO Audit Rhône-Alpes

Gilles BORIE

Associé

Thibault CHALVIN

Associé

NERGECO
SA AU CAPITAL DE 4.000.000 Euros
SIEGE: 8, RUE DE L'INDUSTRIE – DUNIERES 43220
320 167 513 RCS LE PUY EN VELAY

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE
CONTROLE INTERNE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 225-37 DU CODE DE
COMMERCE**

Chers actionnaires,

Conformément à la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière qui fait obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et ses filiales (le « Groupe »), je vous présente le rapport établi à cet effet pour l'exercice 2014.

L'élaboration du présent rapport tient compte de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 qui aménage notamment un guide de mise en œuvre du rapport sur le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites.

Il a été approuvé par le conseil d'administration réuni le 31 mars 2015.

De leur côté, les commissaires aux comptes exposeront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

INTRODUCTION

NERGECO exerce à la fois une activité opérationnelle et un rôle de tête de Groupe.

La société vend et distribue des portes souples, rapides, automatiques de productivité en France et dans le monde par l'intermédiaire de ses filiales et distributeurs.

La société est mère du Groupe Nergeco qui comprend trois filiales industrielles, une sous filiale industrielle, une filiale de services et une filiale commerciale.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – CONDITIONS DE PREPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I – 1 COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

I – 2 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

II - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

III – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L’ASSEMBLEE GENERALE

IV – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

IV – 1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET RAPPEL DES REFERENTIELS

IV – 2 - L’ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

V – ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES – PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

V -1 – IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

V -2 – ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

V -3 – PROCESSUS DE GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

I – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

NERGECO est une société anonyme de forme classique à Conseil d'Administration n'ayant pas dissocié les fonctions de Présidence du Conseil d'Administration et de direction générale.

Mr Bernard KRAEUTLER exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

I – 1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2014, le Conseil est composé de quatre membres.

Afin de nous conformer aux dispositions de la loi N° 2011-103 du 27-1-2011 art. 5, II-al. 1, relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance, il est précisé que le conseil est composé d'une femme et de trois hommes. En conséquence, il n'est pas nécessaire lors de la prochaine assemblée appelée à statuer sur la nomination d'administrateurs, de nommer au moins un représentant du sexe manquant, la proportion d'administrateurs de chaque sexe étant supérieure ou égale à 20 %.

Toutefois, il est rappelé, conformément à ladite loi, qu'à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2017, la proportion des membres du Conseil de chaque sexe ne pourra pas être inférieure à 40 %.

Dans un tableau joint en annexe à ce rapport, vous trouverez tous les éléments relatifs à la composition du conseil.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Bernard KRAEUTLER et de Madame Catherine KRAEUTLER renouvelés lors de l'assemblée réunie le 26 juin 2009, arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui se tiendra le 29 mai 2015. Le rapport de gestion présenté par votre conseil d'administration vous proposera de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Bernard KRAEUTLER et de Madame Catherine KRAEUTLER pour une durée de 6 ans venant à expiration en 2021 à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes 31 décembre 2020.

Le mandat de Monsieur Jean Pierre VALERIOLA arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui se tiendra dans l'année 2016. Le mandat de Monsieur Denis ROCHE arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui se tiendra dans l'année 2019.

Il est à noter que le conseil ne comprend aucun membre indépendant au sens du rapport dit « Bouton ».

Ceci s'explique par le fait que la Société est une Société dite « familiale » et aussi par le fait Monsieur Denis ROCHE est salarié du groupe NERGECO.

I – 2 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rôle du Conseil

Conformément à l'article 13 des statuts :

« 1 - Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2 - Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3 - Le Conseil d'Administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

4 - Le Conseil peut donner à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts. Le Conseil peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président lui soumet.

- Fonctionnement du Conseil

Le conseil se réunit chaque année pour examiner et arrêter les comptes annuels de l'exercice précédent et les comptes semestriels et aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 26 juin 2009, la Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 14 des statuts le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général par Monsieur Bernard KRAEUTLER est valable pour toute la durée du mandat de ce dernier.

Les pouvoirs du Président-Directeur Général ne sont pas limités par les statuts de la société, ni par le Conseil d'Administration.

Eu égard à la taille du Groupe, le conseil d'administration n'a pas mis en place de Règlement Intérieur ni de comité ad hoc (tel comité d'audit, comité stratégique, de rémunération, de ressources humaines ou de gouvernement d'entreprise).

En 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois :

- **Conseil d'administration réuni le 19 mars 2014 sur l'ordre du jour suivant :**

- ✚ Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- ✚ Mise au point du rapport du Conseil sur les comptes sociaux dont lecture sera donnée à l'assemblée,
- ✚ Examen et arrêté des comptes consolidés,
- ✚ Mise au point du rapport de gestion du groupe,
- ✚ Approbation du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise,
- ✚ Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- ✚ Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- ✚ Proposition de fixation des jetons de présence,
- ✚ Point sur développement durable et le rapport social et environnemental,
- ✚ Perspectives du premier semestre 2014,
- ✚ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et fixation de son ordre du jour,
- ✚ Préparation du projet de résolutions,
- ✚ Questions diverses.

- **Conseil d'administration réuni le 20 juin 2014 sur l'ordre du jour suivant :**

- ✚ Répartition des jetons de présence,
- ✚ Questions diverses,

- **Conseil d'administration réuni le 24 septembre 2014 sur l'ordre du jour suivant :**

- ✚ Examen et arrêté des comptes du premier semestre 2014,
- ✚ Elaboration du rapport financier semestriel,
- ✚ Questions diverses.

- **Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2014 sur l'ordre du jour suivant :**

- ✚ Proposition d'ajustement des projections 2014,
- ✚ Points sur les perspectives d'avenir 2015,
- ✚ Questions diverses.

II - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Le Conseil d'Administration de NERGECO a pris connaissance des [recommandations](#) AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La Société NERGECO n'a pas mis en place de Comité de rémunérations et les décisions relatives à la rémunération des dirigeants sont prises en présence des mandataires sociaux compte tenu de la composition restreinte du Conseil.

En application de la loi du 3 juillet 2008, le Président précise que la Société se réfère aux recommandations AFEP MEDEF pour l'élaboration du présent rapport mais que ces dernières n'ont qu'une portée limitée pour les raisons suivantes :

- Recommandation consistant à mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social : seul Monsieur Denis ROCHE est lié à la Société par un contrat de travail. Ses fonctions de Directeur opérationnel international lui donnent une connaissance accrue du groupe ;
- Recommandation consistant à mettre un terme aux indemnités de départ abusives : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles indemnités ;
- Recommandation tendant au renforcement des régimes de retraite supplémentaires : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire ;
- Recommandation relative aux options d'achats ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : les dirigeants de la Société NERGECO ne bénéficient pas de telles options ;
- Amélioration de la transparence sur tous les éléments de rémunération : le détail des éléments de rémunération des dirigeants sociaux est développé dans le rapport de gestion.

Conformément à la loi et aux recommandations AFEP MEDEF, les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion.

Les rémunérations du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général Délégué ne sont pas fixées en fonction des résultats dégagés par la Société mais résultent de leurs rôles de management de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération fixe ainsi que d'un avantage en nature. Le Directeur Général Délégué bénéficie d'une rémunération fixe.

Les autres membres du Conseil ne perçoivent aucune rémunération de la Société NERGECO ou de ses filiales en dehors des éventuels jetons de présence décidés en assemblée annuelle ou d'une rémunération au titre de ses fonctions salariées de Directeur opérationnel international pour Monsieur Denis ROCHE.

III – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous rappelons ci-après les dispositions statutaires relatives au fonctionnement des assemblées générales.

« 1 - Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de Commerce à la demande d'un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues par la loi.

2 - En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion est publié au BALO au moins trente cinq jours avant la réunion de l'assemblée d'actionnaires.

La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi qu'au BALO, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues à l'alinéa précédent, pourront être remplacées par une convocation faite dans les mêmes délais, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins, à la date de la date d'insertion de l'avis de convocation, seront en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, sur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

L'ordre du jour des assemblées figure sur les avis de réunion, les avis et lettres de convocation. Il est arrêté par l'auteur de la convocation.

3 - Les assemblées générales sont réunies au siège social ou au lieu indiqué dans la convocation.

4 - Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire, sur justification de son identité et de sa qualité a le droit de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;

- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité,

- et le cas échéant, de fournir à la société conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'actions a toujours le droit de participer aux Assemblées Générales.

5 - Lors de chaque Assemblée, il est tenu une feuille de présence, et il est établi un procès-verbal de la réunion.

Le bureau comprend un Président et deux Scrutateurs. Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur désigné par le Conseil.

6 - La compétence des Assemblées Ordinaires, Extraordinaires ou spéciales est celle prévue par la Loi. »

Nous vous rappelons qu'il vous est proposé de modifier l'article 15 des statuts relatifs à la tenue des assemblées afin de tenir compte des dispositions suivantes :

- Représentation de l'actionnaire par toute personne de son choix (l'Ordonnance du 9 décembre 2010 transposant la Directive européenne)
- Règle d'inscription en compte au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à 0 heure (heure de Paris) (décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014)

Nous vous rappelons également qu'il vous est proposé d'insérer un nouvel article 8 bis dans les statuts afin notamment de confirmer la règle selon laquelle chaque action de la Société donne droit en assemblée générale à une seule voix (loi n° 2014-384 du 29 mars 2014).

IV – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Cette partie du rapport est descriptive et ne comporte pas d'évaluation.

Les procédures ont pour but d'homogénéiser les méthodes de travail entre les différentes entités et ce malgré les différences culturelles. Des référentiels internes standards sont en place notamment au niveau du reporting et de la communication financière.

IV – 1 - OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET RAPPEL DES REFERENTIELS

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne mises en place chez NERGECO, ont pour objet :

- ✚ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- ✚ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Il est à noter que ces procédures font l'objet de missions d'audits régulières assurées en cours d'année par nos commissaires aux comptes.

IV – 2- L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

Acteurs du Contrôle Interne

La direction générale de l'entreprise est assurée par le président du Conseil d'Administration auprès duquel est principalement rattachée la fonction marketing et communication du Groupe.

Le Directeur Général Délégué, en plus de son rôle de directeur général opérationnel service, installation, maintenance et pièces détachées, dans le cadre de sa mission, suit avec les équipes compétentes françaises, l'exécution des prises de commandes, le chiffre d'affaires et le contrôle de la production, de l'installation et de la marge de chaque chargé d'affaires France.

Le Directeur logistique international est en charge de la gestion des plans marketing, et de l'animation des équipes commerciales à l'international sous la responsabilité du directeur général délégué.

Le responsable de production rattaché à la direction est en charge des contrôles liés à la Production, aux Achats ainsi qu'à la gestion des Stocks.

Le contrôle du responsable Administratif et Financier s'étend sur les domaines Financiers, Juridiques et des Ressources Humaines.

Protection du Patrimoine et des Actifs de l'Entreprise

Les principaux actifs de l'entreprise sont garantis par des contrats d'assurance et font l'objet d'un suivi de la part des responsables de l'Entreprise que sont :

- ✚ le responsable Administratif et Financier qui gère l'ensemble des contrats d'assurance des Bâtiments, du risque de Perte d'exploitation, de la Responsabilité Civile et du Risque Client assuré dans sa globalité.
- ✚ le responsable Bureau d'Etudes qui est en charge de la protection des Marques et Brevets.
- ✚ le responsable de production qui s'assure par une observation physique trimestrielle de la réalité des stocks de matières premières et en cours de production et adapte le niveau des stocks à la production des semaines à venir.

Gestion de la trésorerie

Il existe une gestion de trésorerie commune pour les sociétés Nergeco, Nergeco France, Portes et Maintenance Services et Nergeco Production.

Les filiales étrangères (USA, Suède et Australie) sont autonomes au niveau de la gestion de leur trésorerie.

Le contrôle de la trésorerie du Groupe est réalisé de manière mensuelle en interne par le responsable administratif et financier pour l'ensemble du Groupe au 13 de chaque mois.

Elaboration et contrôle de l'information financière

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité et de la sincérité de l'information financière

produite par les filiales consolidées, et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers communiqués par le Groupe. La gestion de la comptabilité générale est réalisée en interne sous la direction du responsable administratif et financier du Groupe pour les entités françaises. Pour les filiales étrangères cette fonction est remplie par le responsable comptable de la filiale ou par un organisme extérieur.

Chaque société est autonome dans la saisie et l'établissement de sa comptabilité. Chaque site effectue un reporting mensuel de sa comptabilité à travers un tableau de bord. Il est en outre effectué un bilan consolidé trimestriel, semestriel (revu) et annuel (audité) par des intervenants extérieurs que sont les experts-comptables et les auditeurs externes.

Un reporting de gestion est assuré par chaque filiale auprès de la société mère qui décide de lancer toute action appropriée.

Système informatique

La majorité des programmes est développée en interne à l'exception des logiciels comptables. Toutes les données sont sauvegardées quotidiennement et une sauvegarde générale hebdomadaire est stockée en double à l'extérieur du site.

Gestion de la paie et des ressources humaines

Sur un plan hiérarchique, la direction générale du Groupe encadre les responsables de sites. Le personnel des sites est sous l'autorité hiérarchique des seuls directeurs de site.

La gestion des ressources humaines est réalisée en interne par le responsable administratif et financier et s'appuie sur des conseils externes pour tout ce qui est des contrats, ruptures de contrats et modifications de la Loi nécessitant des aménagements.

Planning de production

Le planning de production permet de répondre au besoin d'efficacité lié à la production de plusieurs types de produits sur une seule chaîne. L'utilisation d'une base de données détaillant toutes les étapes de production permet de rendre compte de l'efficacité du travail réalisé.

Respect des règles de sécurité

Le respect des règles de sécurité est soumis régulièrement à l'observation des organismes privés de contrôle que ce soit pour les sites de production ou biens administratifs.

V – ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES – PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES

V -1 – IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

Conformément au guide d'élaboration du document de référence à l'attention des Valeurs Moyennes et Petites « VaMPs » publié par l'AMF le 9 janvier 2008, nous vous précisons que la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés à savoir :

1. Risque d'atonie économique dans certains secteurs ou zones géographiques
2. risque de liquidité / clients / distributeurs / fournisseurs ;
3. risques juridiques habituels ;
4. risque de hausses de certains services (transport, prestations), matières premières et change euro/dollar ;
5. risque de contrefaçon des produits, des idées, de l'image ;
6. risques réglementaires tels que la modification des normes produits, des règles sociales....
7. Risque de marché.

V -2 – ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques se fait principalement en interne par le Président Directeur Général lui-même.

Le Président Directeur Général est entouré d'une équipe interne composée notamment d'un responsable administratif et financier, d'un responsable production et d'un responsable Bureau d'Etudes.

Aucune délégation de pouvoir n'a été mise en place et la responsabilité est assumée entièrement par le Président Directeur Général.

Ce dernier est également assisté par des intervenants externes tels que : conseil en propriété intellectuelle, conseil en assurances, expert comptable, conseils en droit fiscal et droit des Sociétés. Ces conseils ont pour mission d'alerter le Président

Directeur Général sur l'évolution et le respect des normes, sur la conformité des installations, sur la contrefaçon éventuelle des brevets et inventions propriétés de la Société...

La Société adhère également au syndicat de la fermeture qui organise des réunions d'information sur la législation.

V-3 PROCESSUS DE GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES

Après avoir défini les principaux risques, les différents acteurs ont mis en place des procédures de gestion des risques à savoir :

1) S'agissant du risque d'atonie économique dans certains secteurs ou zones géographiques : celui semble s'éloigner, sauf en France.

2) S'agissant du risque de liquidité / clients / distributeurs / fournisseurs :

✚ La Société a procédé à une revue spécifique de son risque liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Afin de faire face à ce risque, la Société a également revu ses relations financières avec un élargissement de ses partenaires financiers.

- Le ratio d'endettement net est de 8,3 % des capitaux propres.
- Les capitaux propres représentent 40 % du total du bilan.

✚ Les opérationnels et notamment les assistants commerciaux et les commerciaux ont pour consignes de n'enregistrer une commande que si le client dispose d'une couverture de notre assureur crédit ou verse un acompte dès la passation de la commande ou bien encore si le Président Directeur Général donne son accord directement. Sur ce point, la Société a tiré les conséquences d'une expérience passée qui avait vu la défaillance d'un important client. La société a mis en place des formations commerciales en interne afin de sensibiliser ses salariés aux risques d'impayés.

✚ Afin de faire face au risque de défaillance des fournisseurs, la direction opérationnelle a doublé tous ses fournisseurs (et distributeurs) considérés comme stratégiques.

3) S'agissant des risques juridiques habituels :

Le Groupe est engagé dans des procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les risques connus sont couverts par des provisions jugées adaptées par nos conseils.

4) S'agissant du risque de hausse de certains services (transport, prestations), matières premières et change euro/dollar :

Ce risque est temporairement atténué par la baisse du coût du baril et de la valeur de l'euro face au dollar.

5) S'agissant du risque de contrefaçon des produits, des idées, de l'image :

Le service recherche et développement et le personnel de terrain font un important travail de veille des produits vendus par les concurrents afin de détecter toute éventuelle contrefaçon.

Dans le cadre de la protection de son travail de recherche et développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de brevets ou marques.

Les marques et logos sont déposés dans la plupart des pays du monde et protégés selon le cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial auprès de l'OHMI, au niveau communautaire voire au niveau national.

Ces risques restent liés dans l'absolu... et dans l'esprit des utilisateurs, des distributeurs, et des prescripteurs à la position de VRAI leader technologique et d'innovateur qui caractérise Nergeco. Le Groupe fait rigoureusement valoir - autant que la justice et le fair play le rendent possible - ses droits et propriétés industriels

6) S'agissant des risques réglementaires tels que la modification des normes produits, des règles sociales... : la Société s'en remet aux intervenants externes afin de l'alerter sur les évolutions et s'adapte aux mieux à ces changements.

Le Groupe y reste attentif et fait tous ses efforts pour les anticiper et s'y adapter au fur et à mesure

7) Le risque majeur actuel reste un risque de marché : la baisse des investissements de production chez nos clients, principalement en France, pour des raisons fiscales, sociales et de moral des entrepreneurs et dans les pays où se manifestent des risques de tensions.

Le Groupe s'est armé contre ces risques de « conjoncture-pays » par son « modèle de développement ».

Ce modèle Nergeco de développement, multi pays, multi sites, et multi activités est aujourd'hui bien au point, efficace, et il est très réactif aux glissements géographiques et saisonniers que nous imprimons à nos actions de « e communication ».

ANNEXE 1 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Fourchette statutaire : de 3 à 12 membres

Nombre effectif des membres : 4 (1 femme/ 3 hommes)

Durée des fonctions des administrateurs : 6 ans

Nombre de réunions du conseil : 4

Taux de présence moyen : 100 %

Nombre d'action minimum : 1

Nom - Prénom	Monsieur Bernard KRAEUTLER	Madame Catherine KRAEUTLER	Monsieur Jean Pierre VALERIOLA	Monsieur Denis ROCHE
Adresse	La Vilette 43220 Dunières	La Vilette 43220 Dunières	29, bis Rue Médéric 75017 Paris	Lotissement la Gazelle – 43500 BOISSET
Age	74 ans	59 ans	80 ans	47 ans
Nationalité	Française	Française	Française	Française
Fonction au sein du conseil	Président du Conseil d'Administration et directeur général	Administrateur et directeur général délégué	Administrateur	Administrateur
Formation et expérience	Président du Conseil d'Administration et directeur général, Co-fondateur de la Société Nergeco		Vice président d'un Groupe international, responsable des ressources humaines, accompagnateur de Nergeco	Directeur opérationnel international
Date de nomination au Conseil	10-07-1980	21-01-1991	7-05-1998	25-01-2013
Date d'expiration du mandat	31-12-2014	31-12-2014	31-12-2015	31-12-2018
Mandat et fonctions exercées dans d'autres Sociétés	Voir annexe rapport de gestion	Voir annexe rapport de gestion	Voir annexe rapport de gestion	Voir annexe rapport de gestion
Taux de présence au conseil	100	100	100	100

Jetons de présence en qualité de membre dus et versés en 2014	NEANT	7.000 €	20.000 €	3.000 €
--	-------	---------	----------	---------

**Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-235
du Code de commerce
sur le rapport du Président du conseil d'administration**

NERGECO SA
Société anonyme au capital de 4.000.000 €
8 rue de l'Industrie
43220 DUNIERES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'administration

NERGECO SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **NERGECO SA** et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Antony et Lyon, le 29 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

AUDIT REVISION COMPTABILITE

SEGECO Audit Rhône-Alpes

Gilles BORIE
Associé

Thibault CHALVIN
Associé

**DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA
RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ETABLIE
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 222-3 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

Je soussigné

Monsieur Bernard KRAEUTLER agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration,
Directeur Général de la Société NERGECO

atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels nous les pensons ou voyons confrontés.